



JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

- PV Comité Directeur du 08.06.2023
- Info PV Commission de Discipline du 05.07.2023
- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire des 26.06.2023 (erratum) & 03.07.2023
- PV Commission restreinte des Statuts & Règlements du 04.07.2023
- PV Commission restreinte Organisation des Compétitions du 06.07.2023

PASS'SPORT



Le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2023/2024

Vous trouverez sur le site internet du District tous les éléments concernant le renouvellement du dispositif

CLASSEMENTS

Retrouvez les classements provisoires au **07 juillet 2023** pour toutes les catégories

ENGAGEMENTS



Merci aux clubs qui n'ont pas encore finalisé leurs engagements de le faire le plus rapidement possible

Liste des clubs en page intérieure de ce numéro



HORAIRES SPÉCIAUX

Merci aux clubs de bien vouloir adresser par courriel officiel leurs demandes d'horaires spéciaux pour la saison 2023 - 2024



LE FFF TOUR FAIT SON GRAND RETOUR

Pour cette édition 2023, l'événement sera présent sur douze plages du littoral, du 8 juillet au 24 août.

Cette tournée s'inscrit désormais dans le cadre du développement de l'ensemble des pratiques diversifiées du football dont le Beach Soccer. Les participant(e)s peuvent découvrir le Futnet, le Golf Foot, le Foot en marchant ou encore le Fit Foot. Une sensibilisation au cécifoot (pratique du football dédiée aux déficients visuels) est également intégrée au programme.

ENTENTES

Une nouvelle procédure a été mise en place par la FFF depuis la saison dernière.

Rappel de la procédure

Les demandes d'entente doivent maintenant être réalisées par les clubs directement via FOOTCLUBS

Onglets ORGANISATION - VIE DES CLUBS

L'entente est à créer par le club support et à valider par l' / les autre (s) club (s)

Merci de bien vouloir indiquer dans l'onglet 'motif de l'entente' le club conservant la place sportive à l'issue de la saison 2023/2024

Pour toute question merci de contacter le secrétariat - site de MONTRY (standard N°5)

Néanmoins, avant de demander vos ententes, il faut attendre que le District ait engagé vos équipes dans Footclubs (en cours de réalisation)

Nous vous informerons quand les demandes pourront être lancées

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 11 juillet 2023

Commission des Statuts & Règlements

18H00

MELUN

COMMISSION

Lundi 10 juillet 2023

Commission d'Appel Disciplinaire

18H35

VISIOCONFERENCE

COMMISSION

Mercredi 12 juillet 2023

Comité Directeur

18H00

ENGAGEMENTS MANQUANTS

AU VENDREDI 07 JUILLET 2023

530262 BUCEENNE AS

531092 POMPONNE US

541442 BAGNEAUX NEMOURS

580805 CROUY S/ OURCQ

582619 N.U.S.O. FOOT

Les clubs doivent impérativement remplir leur dossier d'engagement directement en ligne via l'extranet L.P.I.F.F., mis en place par la Ligue en début d'année 2019 : <https://extranet.lpiff.fr>

Pour vous accompagner, [une vidéo](#), également accessible depuis la plateforme Extranet L.P.I.F.F., a été réalisée expliquant en détail toutes les étapes indispensables pour remplir correctement un dossier d'engagement.

En cas de difficultés pour remplir le dossier, les services administratifs de la Ligue sont à votre disposition pour vous accompagner.

MERCI DE REGULARISER LA SITUATION LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du 08 juin 2023

Montry - 18h30

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Christiane CAU

Présents : Cédric GUILLOSO, Laurent HERPE, Monique MACHO, Bernard MARMION, Patrick POIX, Jean-Marie RENAUD, Gilles TANNIER, Ludovic VANTYGHM, Gérard VIVES.

Excusés : Pascal ANTONETTI, Pierre BILLARD, Isabelle CHILARD, Dominique GODEFROY, Jean-Paul PEYRIN, Abdelhak RAJI, Orlando VIEIRA.

Assistent : Fabien EL MKELLEB (CDA), Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif), Marie CANOLLE (CTD PPF) en visio.

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Il revient sur la victoire des jeunes de SENART-MOISSY lors de la Finale du Festival U13 à CAP-BRETON. Il s'agit de la 3^{ème} victoire en peu de temps, ce qui constitue une belle performance du club et aussi une fierté pour le Football Seine et Marnais.

2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 05/05/2023

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

3. Relevé de décisions de la Réunion de Bureau du 26/05/2023

Philippe COLLOT présente au Comité Directeur les différents points abordés au cours de cette réunion et précise que certains seront à nouveau évoqués lors de la réunion de ce jour. Il rappelle que le document a été transmis aux membres en amont de cette réunion.

4. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Mise en œuvre de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France : textes définitifs précisant les modifications des Statuts de la FFF en lien avec la réforme de la gouvernance qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée Générale du 10/06/2023.

1/ Répartition globale des voix à l'Assemblée Fédérale électorale

Les voix sont réparties à hauteur de deux tiers pour le monde amateur et d'un tiers pour le monde professionnel, soit dans le détail :

- - 33,3 % des voix aux clubs amateurs,
- - 33,3 % des voix aux représentants des instances.
- - 33,3 % des voix aux clubs professionnels.

2/ Détermination des voix

Les voix des clubs amateurs et des représentants des instances sont déterminées selon un système de tranches tenant compte du nombre de licences, avec un rapport de 1 à 4.

Voix des clubs

Le nombre de voix revenant à chaque club amateur est déterminé selon la règle suivante :

- - 11 à 250 licences : 1 voix
- - 251 à 500 licences : 2 voix
- - 501 à 800 licences : 3 voix
- - plus de 800 licences : 4 voix.

Le total des voix de l'ensemble des clubs amateurs permet de déterminer le nombre de voix des clubs professionnels et des voix des représentants des instances.

La répartition actuelle des voix entre les clubs professionnels est conservée : 60 % pour les clubs de L1 et 40 % pour les clubs de L2 ainsi que les clubs professionnels de N1.

Voix des Liges et des Districts

La part revenant aux représentants des instances (33,3% du total de l'AG) est répartie de la manière suivante :

- - 35 % pour les Présidents de Ligue et les Présidents Délégués de Ligue,
- - 65 % pour les Présidents de District.

Les voix des Présidents de Ligue et des Présidents Délégués de Ligue sont déterminées en fonction d'un coefficient qui varie selon le nombre de licences de chaque Ligue, de la manière suivante :

- - Ligues ayant moins de 50 000 licences : coefficient 1,
- - Ligues ayant entre 50 001 et 150 000 licences : coefficient 2,
- - Ligues ayant entre 150 001 et 200 000 licences : coefficient 3,
- - Ligues ayant plus de 200 000 licences : coefficient 4.

Les voix des Présidents de District sont déterminées en fonction d'un coefficient qui varie selon le nombre de licences de chaque District, de la manière suivante :

- - Districts ayant moins de 10 000 licences : coefficient 1,
- - Districts ayant entre 10 001 et 20 000 licences : coefficient 2,
- - Districts ayant entre 20 001 et 35 000 licences : coefficient 3,
- - Districts ayant plus de 35 000 licences : coefficient 4.

3/ Représentation de certains acteurs au sein du COMEX

Sportifs de haut niveau

La loi du 2 mars 2022 prévoit que 2 représentants des sportifs de haut niveau (un homme et une femme) sont désignés par une commission des sportifs de haut niveau, dont les membres sont élus par leurs pairs. Il est donc institué au sein de la FFF une commission des sportifs de haut niveau, pilotée par la DTN, composée de 6 membres (3 hommes et 3 femmes), qui sont élus au plus tard 30 jours avant l'élection du COMEX. Les 2 représentants désignés par cette commission pour siéger au COMEX sont choisis parmi les 6 membres de ladite commission.

Pour pouvoir élire la commission mais aussi pour pouvoir ensuite être l'un des deux représentants désignés par la commission pour intégrer le COMEX, il faut être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau, arrêtée par le Ministère des Sports, au titre de l'année civile lors de laquelle se déroule l'élection de la commission ou, à défaut, au titre d'au moins une des 4 années précédentes.

Les 6 membres de la commission (et donc les 2 représentants désignés pour siéger au COMEX) sont élus pour la durée du mandat du COMEX, de sorte que si jamais ils viennent à perdre leur qualité de sportif de haut niveau postérieurement à l'élection du COMEX, cela ne remet pas en cause leur qualité de membre de la Commission / de représentant au sein du COMEX.

Arbitre / Entraîneur

La loi du 2 mars 2022 prévoit que le représentant des arbitres et le représentant des entraîneurs sont élus par leurs pairs.

Pour faire partie du corps électoral qui élira le représentant des arbitres, il faut être titulaire d'une licence d'arbitre depuis au moins 1 an. Pour être élu en tant que représentant des arbitres siégeant au COMEX, il faut être titulaire d'une licence d'arbitre fédéral depuis au moins 5 ans, ou bien l'avoir été pendant au moins 5 ans.

Pour faire partie du corps électoral qui élira le représentant des entraîneurs, il faut être titulaire au moins d'une licence d'Eduteur Fédéral, depuis au moins 1 an. Pour être élu en tant que représentant des entraîneurs siégeant au COMEX, il faut être titulaire d'une licence Technique Nationale et du DES depuis au moins 5 ans, ou l'avoir été pendant au moins 5 ans.

Médecin

Le représentant des médecins appelé à siéger au COMEX est élu par l'Assemblée Fédérale, sur proposition de la Commission Fédérale Médicale. Il doit répondre aux conditions suivantes depuis au moins 5 ans ou y avoir répondu pendant au moins 5 ans : être ou avoir été médecin du sport, être ou avoir été médecin au sein d'un club affilié à la FFF, évoluant en L1, L2, N1, D1 ou D2 Féminine, et ce sous un statut de salarié ou lié au club par une convention, être ou avoir été élu en tant que médecin au sein du Comité de Direction d'une Ligue ou d'un District.

4/ Nombre de membres du COMEX et parité

La loi du 2 mars 2022 prévoit que les représentants des familles ne doivent pas représenter plus de 25% des membres du COMEX. Elle impose également que la composition du COMEX respecte la parité, celle-ci s'appliquant sur l'ensemble des membres du COMEX (membres issus de la liste élue + représentants des familles + membres de droit).

Au regard de ces deux règles, le futur COMEX sera composé des 28 membres suivants, ayant tous voix délibérative : 19 membres, dont le Président, issus de la liste élue, 7 représentants des familles : 2 sportifs de haut niveau (1 homme / 1 femme), 2 arbitres (1 homme / 1 femme), 2 entraîneurs (1 homme / 1 femme), 1 médecin, 2 membres de droit : le Président de la LFP et le Président de la LFA.

Par ailleurs, il est mis en place un nouveau système de déclaration de candidature de liste, qui vise à permettre d'assurer la parité. Il s'agit, au moment de la constitution de la liste, d'identifier des candidats titulaires et des candidats réservistes, de chaque sexe, étant précisé que si cette liste vient ensuite à être élue, tous les titulaires intègrent le COMEX et en fonction du sexe des membres hors liste, il faut ensuite aller chercher le nombre nécessaire d'hommes ou de femmes parmi les candidats réservistes, afin d'arriver à 28 membres (14 hommes / 14 femmes).

5/ Autres sujets

Champ d'application du vote des clubs amateurs

La participation directe des clubs amateurs est mise en œuvre uniquement pour l'élection du Président de la FFF et du COMEX. Pour toutes les autres Assemblées Fédérales, la répartition actuelle des voix est conservée.

Mode de scrutin

Le mode de scrutin actuel est maintenu.

Haute Autorité du Football

La Haute Autorité du Football est remplacée par un nouvel organe de contrôle, amené notamment à se pencher sur toute problématique relevant du domaine de l'éthique. Cet organe est composé d'un petit nombre de membres, qui ne doivent pas être en activité dans le monde du football, afin de disposer d'une certaine indépendance. Les attributions exactes de cet organe de contrôle, ainsi que les règles relatives à sa composition et au mode de désignation de ses membres, seront définies ultérieurement.

Quorum

Pour l'élection du Président de la FFF et du COMEX, le quorum est fixé à un quart des membres de l'Assemblée Fédérale (contre un tiers aujourd'hui), représentant 50% des voix.

Pour la révocation du COMEX, le nouveau quorum est fixé à 50% des membres et 50% des voix (contre deux tiers de membres aujourd'hui, sans pourcentage de voix). La composition de l'Assemblée Fédérale amenée à se prononcer sur la révocation du COMEX est la même que pour son élection (elle inclut donc le vote direct des club amateurs).

Conditions à remplir pour être élu

Tout candidat à l'élection du COMEX doit justifier d'1 an de licence au moins à compter de sa déclaration de candidature (contre 6 mois aujourd'hui). Les représentants des familles (sportifs de haut niveau, entraîneurs, arbitres, médecins) devront respecter les conditions générales d'éligibilité de l'article 4 des statuts de la FFF (notamment être majeur, licencié, non suspendu, non frappé d'une sanction d'inéligibilité...) étant rappelé qu'ils sont soumis à certaines conditions particulières d'éligibilité liées à leur qualité, évoquées ci-avant. Pour ce qui est de la condition consistant à ne pas se trouver en état de suspension au jour de la déclaration de candidature, le quantum à partir duquel appliquer cette condition est le suivant : toute suspension ferme d'une durée supérieure à 5 matchs ou à 1 mois.

Conditions à remplir pour voter

Un Président de club amateur ne peut pas donner pouvoir à un autre Président de club amateur en vue de voter à sa place. Il pourra en revanche, en cas d'indisponibilité le jour de l'élection, mandater un licencié de son club.

Le Président de club amateur (ou le membre de son club qu'il mandate) devra remplir les conditions suivantes pour voter lors de l'élection du Président de la FFF et du COMEX : être majeur, licencié et ne pas se trouver en état de suspension (peu importe le quantum). Il en est de même pour les personnes appelées à élire les représentants des sportifs de haut niveau, des arbitres et des entraîneurs.

Parrainages

Chaque liste candidate à l'élection du COMEX doit fournir 20 parrainages : 10 parrainages délivrés par un Président de Ligue, un Président de District ou un Président de club professionnel (comme aujourd'hui) et 10 parrainages délivrés par un Président de club amateur. Pour les 10 premiers parrainages susvisés, au maximum 2 proviennent de la même Ligue régionale (contre 3 aujourd'hui).

Pour les 10 derniers parrainages susvisés, chacun d'entre eux doit provenir d'une Ligue régionale différente. Un même club amateur ne peut parrainer qu'une seule liste.

Compte prévisionnels FFF 2023 / 2024 : les éléments, ci-après, seront soumis au vote lors de l'AG FFF du 10/06/2023.

Montants en milliers d'euros 2023-2024

Produits issus de l'activité : 231 780
Subventions d'exploitation : 10 423
Autres produits de gestion courante : 3 355
Transferts de charges : 18 036

Total des produits d'exploitation = 263 594

Achats : 18 440
Charges externes : 113 185
Impôts, taxes et versements assimilés : 3 057
Frais de personnel et charges sociales : 55 902
Autres charges de gestion courante : 72 657
Dotations aux amortissements et provisions : 6 006

Total des charges d'exploitation = 269 247

RÉSULTAT D'EXPLOITATION = - 5 653

Total des produits financiers : 1 000
Total des charges financières : 100

RÉSULTAT FINANCIER = 900

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT = - 4 753

Produits issus des compétitions exceptionnelles : 5 581
Charges issues des compétitions exceptionnelles : 5 541

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (EURO FÉMININ ET MONDIAL 2022) = 40

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES = 0

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL = - 4 713

• **LPIFF**

Philippe COLLOT présente une synthèse des points abordés lors de la réunion du CD LPIFF du 05/06.

Effectifs : 304 082 licenciés pour la saison 2022/2023.

Engagements 23/24 : 60% effectués à date.

Journée festive de fin de saison : se tiendra à Morfondé le 08/07/2023.

District 93 : une avance de trésorerie de 50 000 € a été validée par la LPIFF pour le paiement des salaires de mai.

Travaux parking de Morfondé : un retard d'un mois est à noter.

AG LPIFF et FFF : se dérouleront les 04/11 et 16/12/2023.

Projets LPIFF à venir : colloque sur le Foot Féminin, violences et incivilités, laïcité,

5. La Vie du District

• **Agenda – Planning des activités**

09/06/2023 : Assemblée Générale LFA.
10/06/2023 : Assemblée Générale FFF.
10/06/2023 : Finales Critériums Féminins à MONTEREAU.
14/06/2023 : réunion Président LPIFF / Présidents District IDF.
14/06/2023 : Finale SEN FUTSAL à CHELLES.
15/06/2023 : réunion en visioconférence des clubs finalistes des Coupes Départementales.
17/06/2023 : finales Départementales à VAIRES.
18/06/2023 : finales Départementales à VAIRES.
23/06/2023 : soirée des commissaires 77 à OZOIR.
26/06/2023 : CD LPIFF.
30/06/2023 : CD 77 à MELUN.

• **Gestion Sociale**

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur du projet d'évolutions salariales pour les salariés du district.

Par ailleurs, le Comité Directeur prend connaissance de la nouvelle note d'information de l'AE2F concernant les négociations salariales.

• **Affaires financières**

Accompagnement des clubs

Campagne Service Civique 2023/2024

Le Comité Directeur entérine les propositions d'évolutions formulées par le Bureau.

Le lancement de la campagne sera communiqué aux clubs à la mi-juin.

Pass' Sport 2023/2024

Le Comité Directeur prend connaissance de la procédure pour la Saison 2023/2024. Toutes les informations utiles seront transmises aux clubs et diffusées sur le site du district.

PASS'SPORT 2023 - Notice club sportif

1. Faire une communication générale

- Apposer dans votre club
 - L'affiche informant de la reconduction du dispositif pour la saison sportif 2023/2024
 - L'affiche rappelant les publics bénéficiaires,
- Faire une information sur votre site internet.

[Les affiches ont été transmises par le MSJOP aux fédérations sportives]

2. Informer individuellement chaque jeune

- Demander systématiquement lors de l'inscription aux jeunes et à leurs parents s'ils sont éligibles au Pass'Sport : enfants bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé, de l'Allocation éducation enfant handicapé, de l'allocation de rentrée scolaire ou étudiant boursier.

3 Appliquer immédiatement la déduction de 50€ lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport. Ce code est transmis par le ministre des sports à la famille, fin août.

4 Pour les inscriptions ou pré-inscriptions prises entre début juin et fin août 2023 (soit avant la transmission des codes individuels) :

- Vous pouvez appliquer la déduction et **demandeur un chèque de caution de 50€ à la famille**

- **Restituer le chèque** de caution lors de la transmission du code individuel par la famille fin août / début septembre.

- A défaut de transmission du code, procéder à l'encaissement du chèque.

5 Faire la demande de remboursement des Pass'Sport sur votre compte LecompteAsso (LCA). Le remboursement est réalisé rapidement par l'Agence de services au paiement, à la fin de chaque mois à partir de septembre.

Pour toute information sur le dispositif : <https://www.pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/faq/>

Opération « bon d'achat » pour les clubs

Comme les saisons passées, la FFF et NIKE offrent aux clubs un bon d'achat à dépenser avant le 30/09 sur la plateforme « foot amateur ». Ces derniers ont reçu un message le 05/06 à l'adresse officielle du club les informant du lancement de l'opération, accompagné du montant du bon d'achat à utiliser en une seule fois. Le montant varie de 350 € (moins de 100 licenciés), 650 € (entre 100 et 300 licenciés) à 975 € (plus de 300 licenciés).

[Vente des bâtiments de MELUN / Nouveaux locaux](#)

Jean-Marie RENAUD informe le Comité Directeur de la situation de ce dossier.

[Subventions](#)

FAFA

ANS Clubs 2023 : 22 clubs ont déposé des demandes pour 54 actions. Philippe COLLOT rappelle aux membres du Comité que le budget alloué au district a été réduit de 14 000 € par rapport à l'année dernière, ce qui a rendu difficile la répartition. Cette dernière a été validée lors par la Commission Régionale ANS.

FIPD et Lutte contre les incivilités : le Comité Directeur prend connaissance de l'attribution par la Préfecture de ces 2 subventions et la remercie.

• Affaires sportives

[Examen accessions / rétrogradations 2022/2023](#)

Le Comité Directeur prend connaissance des classements régionaux R3, des classements départementaux, sous réserve des procédures en cours, et des impacts sportifs sur les différents championnats.

Le Directeur Administratif indique, par ailleurs, que les calendriers sportifs 2023/2024 transmis par la LPIFF sont en cours d'analyse afin de préparer ceux du district.

[Projet d'accessions générationnelles dans les Championnats de Jeunes](#)

Philippe COLLOT revient sur les grands axes du projet qui ont fait l'objet d'un 1^{er} échange au cours de la réunion du Bureau du 26/05 dernier et recueilli un avis positif des membres.

[Pratique Foot en Milieu Scolaire](#)

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur de l'évolution des actions engagées dans le cadre du développement du foot féminin avec les établissements scolaires (primaires - collèges - lycées - universités de la zone géographique du Pays de Fontainebleau) par le groupement féminin EFPF, le RCP FONTAINEBLEAU et le FC MORET VS.

2 conventions seront signées, les 09 et 29/06, avec des collèges de Vulaines et de Moret et 2 autres sont en cours de finalisation avec des collèges de Champagne sur Seine et de La Chapelle la Reine. D'autres contacts sont à venir avec des collèges de Fontainebleau.

Par ailleurs, après l'ouverture d'une section sportive football féminin au sein du lycée Couperin de Fontainebleau, 2 autres établissements sont également intéressés.

Pour finir, le festival « Aiglone's Cup 2023 » se déroulera du 25 au 27/08 avec la participation de 7 équipes de la D1 ARKEMA et 1 équipe de D2.

Mise en place des nouvelles pratiques 2023/2024

Le développement des nouvelles pratiques est un enjeu majeur du projet fédéral « Performances 2024 ».

Le Comité Directeur décide de prioriser ses actions pour la prochaine saison vers le FUTNET et le Foot en marchant. Il demande à la commission « développement des nouvelles pratiques » de proposer des actions sportives dans ces 2 domaines.

Projets « Pratique FUTSAL Jeunes » & « Pôles d'entraînement GDB »

Laurent HERPE présente au Comité Directeur 2 projets pour la Saison 2023/2024, l'un visant à déployer une pratique FUTSAL pour les jeunes et l'autre à créer des pôles d'entraînement spécifiques GDB sectorisés. Les dossiers sont en cours d'élaboration et seront soumis à la validation du Comité lors de la réunion de fin juin.

Organisation des Finales Départementales des 17 & 18/06/2023 à VAIRES

2 réunions d'organisation sont planifiées en visioconférence le 15/06/2023. L'une en interne avec les commissions des délégués, des arbitres, la CDPME et l'organisation des compétitions. L'autre avec les clubs finalistes (Président - Entraîneur - Référent Sécurité).

Afin de gérer au mieux l'organisation de la manifestation, le Comité Directeur décide la mise en place d'agents de sécurité pour les 2 jours.

Demandes des clubs

Prêt des équipements : Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que les demandes des clubs sont traitées au fur et à mesure de l'arrivée des demandes (après signature d'une convention de prêt) et satisfaites en fonction de la disponibilité des équipements.

LIEUSAINT : suite à la création d'une équipe SEN FEM à 11, demande à bénéficier des dispositions de l'Article 7.5.3 du RSG (mutés supplémentaires). [Le Comité Directeur valide cette demande pour la saison 2023/2024.](#)

• **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Ludovic JOANNET : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Foot Animation. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide cette candidature.](#)

Jimmy MELUT : fait acte de candidature pour intégrer la CDA. [Transmis au Président de la CDA pour avis](#)

Christopher FERREIRA : fait acte de candidature pour intégrer la CDA. [Transmis au Président de la CDA pour avis](#)

Lucie LEMPEREUR : fait acte de candidature pour intégrer la CDA. [Transmis au Président de la CDA pour avis](#)

Aymen SALMI : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Transmis au Président de la Commission Technique pour avis.](#)

Francis VECHAMBRE : informe de sa démission de la Commission de Discipline pour raisons personnelles. [Le Comité Directeur prend acte de sa décision avec regrets et le remercie pour tous les services rendus au Football Seine et Marnais.](#)

François CHAUVIER : informe de sa décision de se retirer de la Commission des Terrains et Installations Sportives pour raisons de santé. [Le Comité Directeur le remercie pour tous les services rendus au football Seine et Marnais et lui souhaite un prompt rétablissement.](#)

Demandes en cours de traitement :

Nabil DRIES : candidature pour intégrer le corps des délégués.

Thierry BLANC : candidature pour intégrer la CDA.

José DURO HENRIQUES : candidature pour intégrer la discipline

Zahia QUINQUIS : candidature pour intégrer la discipline

[Cellule de Veille](#)

Le Directeur Administratif informe les Membres du Comité que le protocole en vigueur avec les procureurs Seine et Marnais sera à renouveler chaque année. Une nouvelle signature lors de l'AG du district est à l'étude.

[Vie des clubs](#)

Le Comité Directeur valide la création de 2 clubs :

- FC MONTHYON
- EMERAINVILLE FUTNET

- **Informations diverses**

[Déploiement du nouveau module de gestion des compétitions](#)

Après 3 années d'expérimentation, le déploiement se fera à la mi-juin. Les utilisateurs seront formés en 2 temps : 1/ une 1^{ère} vague première quinzaine de juin pour les fonctionnalités de préparation d'une saison et désignation des officiels 2/ une 2^{ème} vague deuxième quinzaine d'août pour les fonctionnalités de gestion courante des compétitions.

6. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

16/05/2023 : demande CPD EPS d'animation d'atelier football le 23/06/2023.

20/05/2023 : Association Handi-Vert.

24/05/2023 : AG du COSMOS le 14/06/2023.

26/05/2023 : 40 ans du travail d'Intérêt Général le 08/06/2023.

FFF/LFA

15/05/2023 : création des compétitions régionales FUTNET pour 2023/2024.

16/05/2023 : comptes prévisionnels FFF 2023/2024.

24/05/2023 : réunion des présidents de CDA du 17/06/2023.

25/05/2023 : déploiement du nouveau module de gestion des compétitions.

25/05/2023 : AG LFA & FFF des 09 et 10/06/2023.

30/05/2023 : compétitions nationales et régionales FUTNET.

30/05/2023 : cartes essence Intermarché.

01/06/2023 : Pass'Sport 2023/2024.

02/06/2023 : courrier FFF concernant le mécontentement d'un parent envers un club.

02/06/2023 : opération « bon d'achat » NIKE / FFF.

08/06/2023 : DTA. Article SoFoot.

LPIFF

12/05/2023 : opération « Toutes Foot ».
07/06/2023 : Garden Party LPIFF du 08/06/2023.

Clubs

11/05/2023 : USM PONTAULT-COMBAULT. Remerciements.
13/05/2023 : FC ST THIBAULT. Critérium 55 ans.
15/05/2023 : CS MEAUX. Invitation rassemblement « foot à l'école ».
16/05/2023 : US VAIRES. Arbitrage Paname Cup.
17/05/2023 : NOISIEL FA. Mise à disposition de gymnase.
18/05/2023 : AS BOMBONNAISE. Arbitrage.
19/05/2023 : USM VILLEPARISIS. Toutes Foot.
22/05/2023 : US AVON. Coupe Avonnaise des Nations.
26/05/2023 : FC MORMANT. Finales Départementales.
30/05/2023 : FC BOIS LE ROI. Projet club.

7. Comptabilité

Gérard VIVES détaille au Comité Directeur les points, ci-après.

- Le rapprochement bancaire a été réalisé à fin mai et il ne suscite aucune remarque particulière.
- Certaines amendes FA, COC et engagements FA restent à saisir.
- Le versement de la subvention 2022 du Conseil Départemental vient d'être enregistré.

8. Technique

Marie CANOLLE informe le Comité Directeur des points, ci-dessous.

PPF

- o U13F : 1 féminine intègre l'INF.
- o U13G : 4 garçons intègrent l'INF et 4 le pôle de Reims.
- o U12F : le dernier tour se déroulera la semaine prochaine.
- o U12G : 380 joueurs ont été observés. Une liste des joueurs à suivre a été établie (25).

Formation

Le Calendrier 2023-2024 est en cours de réalisation, avec possibilité de mutualiser les modules « nouvelles pratiques » avec d'autres districts.

- o Dernière certification (29/5) = 63% de réussite.
- o 2 autres certifications sont programmées.

Commission Technique

- o Réunion le 5 juin 2023 : très enrichissante.

DAP

- o Foot animation : information sur les résultats des différentes finales départementales, clubs représentant le District lors des finales régionales, puis précisions sur l'organisation de la JND, sites, inscrits.
- o Foot féminin : information sur l'évolution des licenciées de date à date.
- o FMS : bilan de la saison.

Jean Marie RENAUD fait un retour au Comité Directeur sur la soutenance devant un jury du Certificat Fédéral de Conseiller Technique de nos 2 CTD DAP.

9. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB présente au Comité Directeur les points, ci-après.

Il adresse ses félicitations à Florent MARMION pour la naissance de sa fille HANAE et pour son accession au niveau AAF2.

Il indique que le renouvellement des maillots d'échauffement est arrivé. Remerciements au Comité Directeur et à l'UNAF Départementale.

Il renouvelle également ses remerciements aux membres de la CDA pour le travail effectué cette saison.

Effectif à date : 225 arbitres de District + 36 de Ligue, soit 261 Arbitres. A noter, en revanche, le nombre très important d'indisponibilités : **1200** à la date du 25/05/2023.

FIA des 20, 21, 27 et 28/05/2023

20 candidats ont validé la théorie. Une journée de révision est programmée le 02/09/2023.

Projet de reportage de Canal+ sur la formation arbitrage au CP de MEAUX

Réunion CRA du 01/06/2023

Les classements font apparaître 2 descentes au niveau départemental : 1 arbitre SEN et 1 Jeune Arbitre.

Transmission à la LPIFF de la liste des candidats retenus pour l'examen régional qui se tiendra à Morfondé. Sollicitation de Nadine CYGAN dans l'optique d'une future réunion de Commission Régionale de la Promotion de l'Arbitrage, dont la CRA lui a confié l'animation.

Réunion des Présidents de CDA le 17/06/2023 à la FFF

Celle-ci a pour objectif de travailler au plan fédéral sur le développement de l'arbitrage amateur dans le cadre de « Performances 2024 ».

Actions à mettre en place en 2023 / 2024

- Formation arbitre de club.
- Module de formation spécifique des arbitres « Foot Animation ».
- Formation des arbitres, membres de CDA et observateurs aux gestes qui sauvent.

Indemnisation des arbitres désignés sur les finales départementales « Foot Animation »

Ces désignations doivent être considérées comme celles des finales départementales « Foot à 11 ». Une dotation est fournie aux participants ou participantes.

Formation Stage Niveau 2 (ex-1^{er} degré)

Organisée par la Ligue des Hauts de France à Amiens, Naoufel DJILALI remplace Mohamed DIAKITE.

Réunion de fin de saison

Celle-ci a eu lieu le 02/06 à Tournan-en-Brie avec annonce des classements et des désignations pour les finales.

Stage de préparation des arbitres désignés sur les finales départementales

Celui-ci se tiendra le 11/06 sur les installations de Montry.

Renouvellement des licences 2023/2024

Une permanence de la CDA est prévue à Montry et Melun le 01/07/2023 de 09h00 à 12h00.

Journée de fin de saison des arbitres

Mise en place sous l'impulsion de l'UNAF et du District afin de renforcer la cohésion, elle se tiendra le 25/06/2023 sur les installations de Montry.

Activités de la CDA (en complément des opérations évoquées, ci-dessus)

05/05/2023 - FAR N° 10.

12/05/2023 - FAR mise en situation concours Ligue tests physique et théorique.

18/05/2023 - Encadrement des arbitres désignés sur les finales U10/U12 au Mée sur Seine.

20/05/2023 - Encadrement des arbitres désignés sur les finales U10/U12 à Melun.

20, 21, 27 et 28/05/2023 - FIA Montry.

26/05/2023 – FAR travail théorique.

03/06/2023 – Encadrement des arbitres désignés sur les finales U10/U12 à Ozoir.

10/06/2023 – Encadrement des arbitres désignés pour les finales féminines à 8 à Montereau.

12/06/2023 – Désignation de 3 arbitres officiels pour une rencontre amicale au CP de Réau.

17-18/06/2023 – Encadrement des arbitres désignés sur les finales à Vaires-sur-Marne.

Effectif CDA pour 2023/2024

Un sondage est actuellement effectué auprès membres de la CDA concernant la saison prochaine et un entretien aura lieu avec chaque Responsable de Section.

10. Questions diverses / Tour de table

Bernard MARMION

Fait le point sur l'organisation de la journée de cohésion du 26/06/2023. Signale avoir réglé la participation de l'UNAF concernant le renouvellement des maillots d'échauffement des arbitres.

Laurent HERPE

Précise qu'il serait souhaitable qu'un appui technique soit présent lors de la journée « Sport Adapté » du 27/06/2023.

Propose que les Sections Sportives non encore dotées, le soient à la rentrée.

Regrette que la présence des Services Civiques à la formation obligatoire « Civique et Citoyenne » s'élève à 64%.

Fabien EL MKELLEB

Informe que le Tournoi de Pétanque organisé lors de la Journée de cohésion du 25/06 portera le nom de « Challenge Franck MAZUIR ».

Ludovic VANTYGHEM

Se dit très satisfait du nombre d'arbitres présents lors de la réunion de fin de saison et de la très bonne tenue de celle-ci. Remercie le Comité Directeur pour les décisions prises concernant la rémunération des salariés.

Jean Marie RENAUD

Confirme également la belle réussite de la réunion de fin de saison des arbitres.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : sur convocation.

Comité Directeur : 30/06/2023 à MELUN.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Christiane CAU.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 05 juillet 2023

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 24609484
Fontainebleau 2 – Bagneaux Nem. 1
U18 D2C du 04.06.2023

REPRISE DE DOSSIERS

Match 25284259
Gretz Tournan 2 – Ferrieres 1
U16 D3D du 23.04.2023

Match 25840380
Dammarie FC 1 – Combs 1
COUPE COMITE U16 du 17/06/2023

Match 25284013
Coulommiers 1 – ASR 1
U16 D3B du 09.04.2023

DOSSIERS EN ATTENTE

Match 25840404
St Mard 5 – St Thibault FC 5
COUPE 77 CDM du 18/06/2023

Match 25840401
Goellycompans FC 1 – St Thibault FC 1
COUPE 77 SENIORS du 17/06/2023

ERRATUM

Match 25784086
Meaux 2 – Montereau 1
Féminines Coupe U18 du 13.05.2023

CONVOCATIONS

Match 25840389
Mormant FC 1 – Roissy US 1
COUPE 77 SENIORS FEMININES du 17/06/2023

Match 25840405
Mormant FC 1 – Meaux CS Academy 1
COUPE 77 U18 du 18/06/2023



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 26 juin 2023

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

ERRATUM

Match 24617109
Lieuxaint 11 – Dammartin 11
VETERANS D1 du 12.03.2023



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 03 juillet 2023

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 24509448
Dammarie City 1 – Pontault UMS 1
U18 D2C du 07.05.2023

Match 24610033
Mitry Mory 1 – Longueville 1
U16 D1 du 16.04.2023

Match 24585212
Mormant 1 – Servon 1
SENIORS D2B du 28.05.2023

Match 25670993
Safran 5 – Marolles 5
Coupe 77 CDM du 07.05.2023



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 4 juillet 2023

Commission Restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

Affaire Senior MICHAULT Ervin, licence 9603869235, joueur de BOIS LE ROI

Demande de renseignement de M. MICHAULT Ervin sur la fin de sa suspension, cette personne étant suspendu pour une durée de 5 ans.

Après recherche il s'avère qu'il existe dans FOOT2000, un Ervin MICHAULT né le 27/10/1997 à Melun, n° de licence 2338153432 et un Ervin MICHAULT né le 27/10/1997 à Melun, n° de licence 9603869235

Après étude des 2 dossiers, on constate que la CNI fournie pour les demandes de licence porte le même n°140677200255

Evocation de la Commission pour fraude ou tentative de fraude d'un licencié

Considérant que le joueur Ervin MICHAULT est suspendu jusqu'au 08/11/2023

Considérant que la licence d'Ervin MICHAULT a été délivrée le 26/11/2022

Par ces motifs

Décide de transmettre à la Commission Régionale Statut et Règlement et bloque les homologations des matchs non homologués à la date de ce jour

En cours d'examen

Match 24584555

FERRIERES 1 – OZOIR 3

SENIORS D3C DU 04/06/2023

Courriel en date du 28 juin de M. PIERRE Yanis, licencié au club d'OZOIR, indiquant avoir pris un carton rouge sur le match en référence, alors qu'il ne joue plus depuis fin janvier suite à une blessure.

La Commission demande ses observations au club d'OZOIR pour le 10 juillet 2023



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 06 juillet 2023

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Suspension de Terrain

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de PONTIERRY

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 19/04/2023

« ... Match 25284452

Ponthierry 2 – Presles 1

U16 D3F du 26.03.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

- **La Commission décide de suspendre le terrain de Ponthierry pour l'équipe U16 D3F pour 2 matchs fermes et transmet le dossier à la COC.**

... »

La Commission informe le club de **PONTIERRY** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Le 1^{er} match de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera de la rencontre concernée par l'application de cette sanction après la publication du calendrier

Le club de PONTIERRY se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **PONTIERRY**

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

- a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de LONGUEVILLE

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... 24610002

Longueville 1 – Le Mée 1

U16 D1 du 23/04.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission inflige au surplus une suspension de DEUX (2) matchs fermes de terrain à l'équipe de LONGUEVILLE pour envahissement de terrain et acte de brutalité envers officiel en vertu des articles 2.1B et 4.1.1 Du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football ... »

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... Match 24610033

Mitry Mory 1 – Longueville 1

U16 D1 du 16.04.2023

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de Mme Pascale GODEFROY,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide d'infliger UN (1) match ferme de suspension de terrain aux équipes de Mitry Mory et de Longueville pour bagarre générale et envahissement de terrain

La Commission transmet le dossier à la COC pour application ... »

La Commission informe le club de **LONGUEVILLE** que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Les 3 premiers matchs de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera des rencontres concernées par l'application de ces sanctions après la publication du calendrier

Le club de **LONGUEVILLE** se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LONGUEVILLE**

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de PONTAULT UMS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... 24584898

Pontault UMS 1 – Ozoir 2

Seniors D1 du 23/04.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission inflige à l'équipe SENIORS 1 de l'UMS PONTAULT de DEUX (2) matchs fermes de suspension de terrain, pour utilisation d'engin pyrotechnique pendant et après la rencontre, menaces et insultes envers l'équipe d'OZOIR pendant et après la rencontre en vertu des articles 2.1b et 4.1.1 du Règlement disciplinaire du District de Seine et Marne, ... »

La Commission informe le club de **PONTAULT UMS** que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Les 2 premiers matchs de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera des rencontres concernées par l'application de ces sanctions après la publication du calendrier

Le club de PONTAULT UMS se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **PONTAULT UMS**

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de MITRY MORY

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... Match 24610033

Mitry Mory 1 – Longueville 1

U16 D1 du 16.04.2023

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de Mme Pascale GODEFROY,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général
du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide d'infliger UN (1) match ferme de suspension de terrain aux équipes de Mitry Mory et de Longueville pour bagarre générale et envahissement de terrain

La Commission transmet le dossier à la COC pour application ... »

La Commission informe le club de **MITRY MORY** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Le 1^{er} match de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera de la rencontre concernée par l'application de cette sanction après la publication du calendrier

Le club de MITRY MORY se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MITRY MORY**

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de MONTEREAU

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 07/06/2023

« ... Match 24584933

Montereau 1 – Pays Creçois 1

SENIORS D1 du 16.04.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

*Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général
du District 77 de Football,*

(.../...)

« ... La Commission inflige une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe SENIORS D1 de Montereau pour, acte de brutalité sur officiel, acte de brutalité dans les vestiaires

envers l'équipe visiteuse de la part des joueurs de Montereau et propos injurieux et menaçant envers des joueurs et des officiels de la part des spectateurs de Montereau ... »

La Commission informe le club de **MONTEREAU** que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Les 2 premiers matchs de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera des rencontres concernées par l'application de ces sanctions après la publication du calendrier

Le club de **MONTEREAU** se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MONTEREAU**

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de VILLEPARISIS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 07/06/2023

« ... Match 24609574

Claye Souilly 2 – Villeparisis 1

U16 D2A du 04.06.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission suspend le terrain de l'équipe U16 D2A de Villeparisis pour 1 match ferme pour comportement intimidant/menaçant et propos grossiers injurieux envers le corps arbitral de la part de supporter. ...»

La Commission informe le club de **VILLEPARISIS** que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Le 1^{er} match de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera de la rencontre concernée par l'application de cette sanction après la publication du calendrier

Le club de **VILLEPARISIS** se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VILLEPARISIS**

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de COULOMMIERS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 14/06/2023

« ... Match 25253810

Coulommiers 2 – Esbly Efe Sports 1

SENIORS D4A du 26.03.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission décide de suspendre le terrain de l'équipe de Coulommiers 2 pour UN (1) matchs fermes pour, acte de brutalité sur officiel... »

La Commission informe le club de **COULOMMIERS** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Le 1^{er} match de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera de la rencontre concernée par l'application de cette sanction après la publication du calendrier

Le club de COULOMMIERS se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **COULOMMIERS**

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 14/06/2023

« ... Match 25148573

Coulommiers 2 – Ponthierry 1

U18 D3B du 28/05/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission décide d'infliger une suspension de TROIS (3) matchs fermes de terrain à l'équipe de COULOMMIERS pour comportement menaçant, intimidant par des supporters de Coulommiers envers officiel pendant et après la rencontre... »

La Commission informe le club de **COULOMMIERS** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Les 3 premiers matchs de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera des rencontres concernées par l'application de ces sanctions après la publication du calendrier

Le club de COULOMMIERS se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **COULOMMIERS**

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de COMBS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 14/06/2023

« ... Match 24608952

Combs 1 – Dammarie FC 1

U18 D1 du 04/06/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission décide d'infliger une suspension de DEUX (2) matchs fermes de terrain à l'équipe de COMBS pour comportement menaçant, intimidant et tentative de brutalité par des supporters de Combs envers joueurs pendant et après la rencontre... »

La Commission informe le club de **COMBS** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Les 2 premiers matchs de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera des rencontres concernées par l'application de ces sanctions après la publication du calendrier

Le club de COMBS se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **COMBS**

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de CHELLES

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 22/06/2023

« ... Match 25148428

Chelles 2 – Le Pin 1

U18 D3A du 14/05/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission décide de suspendre le terrain de l'équipe de Chelles 2 de TROIS (3) matchs fermes pour insultes, menaces et acte de brutalité de la part des spectateurs de Chelles sur les joueurs de Le Pin pendant et après la rencontre... »

La Commission informe le club de **CHELLES** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Les 3 premiers matchs de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera des rencontres concernées par l'application de ces sanctions après la publication du calendrier

Le club de CHELLES se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **CHELLES**

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de VERNEUIL

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 28/06/2023

« ... Match 25253975

Verneuil 1 – Courtry Academie 1

SENIORS D4D du 04/06/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission décide de suspendre TROIS (3) matchs fermes le terrain de l'équipe de Verneuil pour envahissement de terrain par les spectateurs de Verneuil et coups sur arbitre assistant pendant et hors rencontre par les spectateurs du club recevant ... »

La Commission informe le club de **VERNEUIL** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Les 3 premiers matchs de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera des rencontres concernées par l'application de ces sanctions après la publication du calendrier

Le club de VERNEUIL se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VERNEUIL**

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de FONTENAY TRESIGNY

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 28/06/2023

**« ... Match 24584645
Fontenay Tresigny 1 – Alliance 77 1
SENIORS D3Ddu 04/06/2023**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission décide de suspendre d'UN (1) match fermes le terrain de l'équipe de Fontenay Tresigny pour bagarre générale et envahissement de terrain ... »

La Commission informe le club de **FONTENAY TRESIGNY** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Le 1^{er} match de championnat de la saison 2023/2024

La Commission décidera de la rencontre concernée par l'application de cette sanction après la publication du calendrier

Le club de **FONTENAY TRESIGNY** se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **FONTENAY TRESIGNY**

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Seniors D1 / Phase 1		Poule 0										1	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	St Thibault Fc 1	49	22	15	4	3	0	0	0	0	56	23	33
2	Lognes 1	47	22	14	5	3	0	0	0	0	60	24	36
3	Claye Souilly 2	39	22	12	3	7	0	0	0	0	51	29	22
4	Avon Us 1	37	22	11	4	7	0	0	0	0	44	37	7
5	Fontainebleau Rc 1	35	22	10	5	7	0	0	0	0	49	38	11
6	Ozoir 2	30	22	8	6	8	0	0	0	0	35	36	-1
7	Pontault Ums 1	27	22	9	3	10	0	3	1	0	40	48	-8
8	Bussy 1	25	22	7	5	10	0	1	1	0	35	40	-5
9	Cesson Vsd Es 2	24	22	7	3	12	0	0	0	0	39	57	-18
10	Montereau 1	19	22	6	2	13	1	0	0	0	42	67	-25
11	Pays Crecois 1	19	22	5	5	12	0	1	1	0	22	42	-20
12	Val De France 1	12	22	4	1	16	1	0	0	0	25	57	-32

Seniors D2 / Phase 1		Poule A										2	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Chelles 2	47	22	14	5	3	0	0	0	0	49	26	23
2	Brie Fc 1	43	22	12	7	3	0	0	0	0	53	40	13
3	Magny 1	38	22	11	6	5	0	1	1	0	48	29	19
4	Villeparisis 2	37	22	10	7	5	0	0	0	0	47	33	14
5	Mitry Mory 2	35	22	10	6	6	0	1	0	0	46	34	12
6	Le Pin Villevaude 1	33	22	9	6	7	0	0	0	0	36	34	2
7	Quincy 1	32	22	9	5	8	0	0	0	0	37	28	9
8	Trilport Usf 1	27	22	7	6	9	0	0	0	0	45	42	3
9	Goellycompans Fc 1	22	22	6	5	11	0	1	1	0	30	41	-11
10	Othis C.O. 1	22	22	7	3	12	0	2	2	0	36	42	-6
11	Champs 1	18	22	5	5	12	0	2	2	0	31	47	-16
12	Fontainebleau Rc 2	0	22	1	1	19	1	3	3	0	18	80	-62

Seniors D2 / Phase 1		Poule B										3	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Servon Fc 1	54	22	17	3	2	0	0	0	0	80	28	52
2	Pontault Port 1	50	22	16	2	4	0	0	0	0	52	20	32
3	Nanteuil 1	41	22	13	2	7	0	0	0	0	71	42	29
4	Gretz Tournan 2	40	22	13	1	8	0	0	0	0	65	40	25
5	Roissy Us 1	34	22	11	2	8	1	0	0	0	45	54	-9
6	Meaux Academy Cs 3	31	22	10	1	11	0	0	0	0	60	61	-1
7	Senart Moissy 3	31	22	9	4	9	0	0	0	0	55	62	-7
8	Mormant F.C. 1	24	22	6	6	10	0	0	0	0	48	55	-7
9	Val D'Europe 2	23	22	7	2	13	0	0	0	0	45	51	-6
10	Lognes 2	18	22	5	4	13	0	1	1	0	33	56	-23
11	Val De France 2	16	22	5	2	14	1	0	0	0	30	84	-54
12	Vaires 2	15	22	4	3	15	0	0	0	0	39	70	-31

Seniors D2 / Phase 1		Poule C										4	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Savigny Fc 1	49	22	16	4	2	0	3	0	0	71	23	48
2	Combs C.A. 1	46	22	15	1	6	0	0	0	0	54	35	19
3	Bagneaux Nem. E. 1	39	22	12	3	7	0	0	0	0	46	39	7
4	Lieusaint Foot As 1	36	22	11	3	8	0	0	0	0	54	39	15
5	Boissise Pringy Us 1	32	22	8	8	6	0	0	0	0	31	29	2
6	Briard S.C. 1	30	22	9	4	9	0	1	1	0	35	45	-10
7	Olympique Du Loing 1	28	22	7	7	8	0	0	0	0	27	45	-18
8	Lesigny U.S.C. 1	27	22	8	3	11	0	0	0	0	34	40	-6
9	Pays Bieres 1	25	22	7	4	11	0	0	0	0	30	39	-9
10	Moret-Veneux Sab. Fc 1	19	22	6	1	15	0	0	0	0	37	53	-16
11	C.P.S.P 1	19	22	4	7	11	0	0	0	0	21	38	-17
12	Melun Fc 3	FG	22	6	1	12	3	1	1	0	32	47	-15

Seniors D3 / Phase 1		Poule A										5	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeparisis 3	40	18	12	4	2	0	0	0	0	56	23	33
2	Thorigny 1	40	18	13	2	3	0	1	1	0	57	31	26
3	St Mard 1	38	18	13	0	5	0	1	1	0	62	35	27
4	Othis C.O. 2	26	18	7	6	4	1	0	0	0	44	42	2
5	Le Pin Villevaude 2	21	18	6	3	9	0	0	0	0	43	54	-11
6	Ent.Plessis/Crouy 1	21	18	6	3	9	0	0	0	0	30	38	-8
7	Goellycompans/Mitry 3	18	18	6	2	8	2	0	0	0	42	56	-14
8	F.C.C.N 1	9	18	2	4	11	1	0	0	0	21	61	-40
9	Ent.Plaine/Claye 3	1	18	1	0	15	2	0	0	0	21	85	-64
10	Dammartin Cs 1	FG	18	10	4	3	1	0	0	0	78	29	49

Seniors D3 / Phase 1		Poule B										6	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Coulommiers 1	42	18	14	1	3	0	1	1	0	78	9	69
2	Nanteuil 2	41	18	13	2	3	0	0	0	0	52	34	18
3	Changis 1	40	18	13	1	4	0	0	0	0	55	20	35
4	Villenoy 1	28	18	9	2	6	1	0	0	0	60	45	15
5	Vaires 3	26	18	8	3	7	0	1	1	0	47	29	18
6	Pays Crecois 2	23	18	8	1	7	2	0	0	0	30	42	-12
7	Trilport Usf 2	21	18	6	3	9	0	0	0	0	39	51	-12
8	Brie Nord Es 1	15	18	5	2	10	1	1	1	0	40	69	-29
9	Moussy Neuf 1	13	18	4	1	13	0	0	0	0	39	76	-37
10	Champs 2	FG	18	1	0	14	3	0	0	0	24	89	-65

Seniors D3 / Phase 1		Poule C										7	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fc Cosmo 1	42	18	13	3	2	0	0	0	0	60	18	42
2	Pontault Port 2	35	18	10	5	3	0	0	0	0	47	21	26
3	Emerainville 1	33	18	10	5	3	0	2	0	0	46	31	15
4	St Thibault Fc 2	28	18	8	5	4	1	0	0	0	50	36	14
5	Gretz Tournan 3	20	18	6	2	10	0	0	0	0	55	51	4
6	Ferrieres 1	20	18	6	2	10	0	0	0	0	39	57	-18
7	Quincy 2	19	18	5	4	9	0	0	0	0	30	44	-14
8	Champs F.C. 1	18	18	4	6	8	0	0	0	0	35	62	-27
9	Ozoir 3	14	18	3	6	9	0	1	1	0	21	47	-26
10	Brie Est Fc 1	12	18	2	8	8	0	2	2	0	35	51	-16

Seniors D3 / Phase 1		Poule D										8	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Bussy 2	46	18	15	1	2	0	0	0	0	71	17	54
2	Pontault Ums 2	42	18	14	0	4	0	0	0	0	59	26	33
3	Fontenay Tresigny 1	25	18	8	3	6	1	1	1	0	41	38	3
4	Roissy Us 2	24	18	8	1	8	1	0	0	0	40	59	-19
5	Jouy Yvron Es 1	21	18	6	3	9	0	0	0	0	33	49	-16
6	Brie Fc 2	21	18	6	4	8	0	1	1	0	29	36	-7
7	Combs C.A. 2	20	18	8	1	8	1	4	4	0	39	31	8
8	Alliance 77 1	18	18	5	3	10	0	0	0	0	21	51	-30
9	Savigny Fc 2	17	18	7	0	11	0	4	2	0	45	37	8
10	Lesigny U.S.C. 2	14	18	4	2	12	0	0	0	0	24	58	-34

Seniors D3 / Phase 1		Poule E										9	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Dammarie Les Lys Fc 1	42	16	14	0	2	0	0	0	0	69	24	45
2	Vaux Rochette 1	34	16	11	1	4	0	0	0	0	42	24	18
3	Bois Le Roi F.C. 1	33	16	11	1	4	0	1	1	0	51	20	31
4	Montereau 2	28	16	8	4	4	0	0	0	0	47	30	17
5	Fc Bray 1	22	16	7	1	8	0	0	0	0	38	44	-6
6	Fc Varennes 1	19	16	5	4	7	0	0	0	0	31	34	-3
7	Magny 2	17	16	5	2	9	0	0	0	0	35	35	0
8	Moret-Veneux Sab. Fc 2	7	16	3	0	11	2	0	0	0	33	73	-40
9	Olympique Du Loing 2	-1	16	0	1	14	1	1	1	0	14	76	-62
10	Foret Es La 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D3 / Phase 1		Poule F										10	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Dammarie City 1	36	16	11	3	2	0	0	0	0	62	27	35
2	Nangis Es 1	34	16	11	1	4	0	0	0	0	60	37	23
3	Ponthierry Us 1	29	16	9	2	5	0	0	0	0	58	22	36
4	Servon Fc 2	26	16	8	3	4	1	0	0	0	43	33	10
5	Avon Hericy 2	23	16	7	3	6	0	1	1	0	45	28	17
6	Boissise Pringy Us 2	20	16	6	2	8	0	0	0	0	27	49	-22
7	Lieusaint Foot As 2	11	16	4	2	8	2	1	1	0	28	47	-19
8	Briard S.C. 2	11	16	4	1	9	2	0	0	0	19	59	-40
9	Bagneaux Nem. E. 2	4	16	2	3	9	2	3	3	0	24	64	-40
10	Chatelet En Brie Us 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D4 / Phase 1		Poule A										642	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Esbly Efe Sport 1	33	16	11	2	3	0	2	0	0	44	27	17
2	Coulommiers 2	30	16	10	3	3	0	3	1	0	38	19	19
3	Courtry 1	30	16	9	3	4	0	0	0	0	35	20	15
4	Collegien 1	29	16	9	3	3	1	0	0	0	51	34	17
5	Fc Cosmo 2	28	16	9	1	6	0	0	0	0	38	25	13
6	Ent.Plessis/Crouy 2	19	16	5	4	7	0	0	0	0	32	29	3
7	Etrepilly 1	14	16	3	5	8	0	0	0	0	29	35	-6
8	Ferrieres 2	7	16	2	2	11	1	0	0	0	16	67	-51
9	Isles Les Villenoy 1	1	16	2	1	13	0	6	1	0	12	39	-27
10	Brie Nord Es 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D4 / Phase 1		Poule B										643	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Verneuil Etang Usm 1	48	20	17	1	2	0	4	1	0	79	23	56
2	Mormant F.C. 2	47	20	15	2	3	0	0	0	0	77	35	42
3	Cs Courtry Academie 1	45	20	15	1	4	0	1	1	0	88	29	59
4	Presles Val Yerres 1	42	20	13	3	4	0	0	0	0	71	38	33
5	Fc Guignes 1	30	20	9	3	8	0	0	0	0	56	46	10
6	Fc Villiers St G 1	28	20	9	1	10	0	0	0	0	43	48	-5
7	Servon Fc 3	26	20	9	1	8	2	0	0	0	61	66	-5
8	Marles Ac 1	16	20	4	4	12	0	0	0	0	37	55	-18
9	Turc Montereau Fc 1	12	20	3	4	12	1	0	0	0	25	71	-46
10	Pays Bieres 2	7	20	1	5	13	1	0	0	0	21	75	-54
11	Pommeuse Fare. 1	FG	20	0	5	12	3	0	0	0	15	87	-72

Seniors D4 / Phase 1		Poule C										644	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Champenois Mam. Ver. 1	46	18	15	1	2	0	0	0	0	39	15	24
2	Nandy F.C. 1	33	18	10	3	5	0	0	0	0	48	33	15
3	Gatinais Val Loing 1	32	18	9	5	4	0	0	0	0	56	25	31
4	Dammarie City 2	31	18	10	1	7	0	0	0	0	59	37	22
5	Reunionnais Senart 1	23	18	9	1	6	2	3	3	0	52	49	3
6	Bois Le Roi F.C. 2	23	18	7	2	9	0	0	0	0	45	38	7
7	Entente Avon Hvs 3	17	18	6	1	10	1	1	1	0	49	71	-22
8	Cs Courtry Academie 2	12	16	4	2	8	2	0	0	0	32	57	-25
9	Courtry 2	11	16	4	2	8	2	1	2	0	26	64	-38
10	C.P.S.P 2	11	18	5	0	11	2	2	2	0	33	50	-17
11	Montereau 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

C.D.M. D1 / Phase 1		Poule 0										621	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	St Thibault Fc 5	52	20	17	1	2	0	0	0	0	88	31	57
2	Hericy Vul. Sam. 5	51	20	16	3	1	0	0	0	0	60	19	41
3	Breuilloise 5	29	20	9	3	7	1	0	0	0	50	49	1
4	Servon Fc 6	28	20	8	6	5	1	1	1	0	45	43	2
5	Vaires 5	27	20	7	6	7	0	0	0	0	44	38	6
6	Nandy F.C. 6	27	20	7	6	7	0	0	0	0	43	54	-11
7	Briard S.C. 5	24	20	7	4	8	1	0	0	0	49	67	-18
8	Safran Sports 5	21	20	5	7	7	1	0	0	0	43	52	-9
9	Port. Fontainebleau 5	19	20	6	2	11	1	0	0	0	29	39	-10
10	St Mard 5	14	20	3	5	12	0	0	0	0	34	50	-16
11	Bombon As 5	8	20	2	3	14	1	0	0	0	23	66	-43
12	Brie Est Fc 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

C.D.M. D2 / Phase 1		Poule A										622	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Thorigny Fc 6	32	16	10	2	4	0	0	0	0	48	28	20
2	Mitry Ourcq Portg 5	31	16	10	2	4	0	1	1	0	38	26	12
3	Lagny Messagers 5	29	16	8	5	3	0	0	0	0	46	30	16
4	Le Pin Villevaude 5	28	16	9	1	6	0	0	0	0	51	34	17
5	Buceenne 5	22	16	6	4	6	0	0	0	0	34	32	2
6	Othis C.O. 5	22	16	6	5	4	1	0	0	0	33	36	-3
7	Nanteuil 5	20	16	6	2	8	0	0	0	0	42	34	8
8	F.C Congissois 5	10	16	2	4	10	0	0	0	0	33	65	-32
9	A.S.R 5	3	16	2	1	11	2	2	0	0	18	58	-40
10	Cs Courtry Academie 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Annet 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

C.D.M. D2 / Phase 1		Poule B										640	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Presles En Brie Rc 5	39	16	12	3	1	0	0	0	0	65	21	44
2	Magny 5	37	16	12	1	3	0	0	0	0	47	16	31
3	Collegien 5	35	16	11	2	3	0	0	0	0	49	27	22
4	Brie Des Morin 5	33	16	10	3	3	0	0	0	0	45	21	24
5	St Thibault Fc 6	20	16	6	2	8	0	0	0	0	39	41	-2
6	Maisoncelles 5	18	16	5	3	8	0	0	0	0	35	43	-8
7	Gretz Tournan 5	11	16	4	1	9	2	0	0	0	32	53	-21
8	Ent. Csov / Verneuil 5	5	16	1	3	12	0	1	1	0	20	55	-35
9	Mouroux 5	5	16	1	2	13	0	0	0	0	16	71	-55
10	Emerainville 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

C.D.M. D2 / Phase 1		Poule C										641	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Snie Fc 5	54	20	17	3	0	0	0	0	0	96	22	74
2	Ponthierry Us 5	43	20	12	7	1	0	0	0	0	56	15	41
3	Boissise Pringy Us 5	43	20	13	4	3	0	0	0	0	53	26	27
4	Marolles As 5	37	20	11	4	5	0	0	0	0	74	33	41
5	Vaux Le Penil La Roc 5	32	20	9	5	6	0	0	0	0	61	40	21
6	Foret Es La 5	28	20	8	4	8	0	0	0	0	51	52	-1
7	Coubert Fc 5	20	20	6	3	10	1	0	0	0	42	62	-20
8	Reau SI 5	14	20	3	6	10	1	0	0	0	21	52	-31
9	Crisenoy Us 5	14	20	4	2	14	0	0	0	0	33	57	-24
10	N.U.S.O. Foot 5	11	20	3	3	13	1	0	0	0	21	64	-43
11	Chapelle R.-Ecrennes 5	8	20	2	3	14	1	0	0	0	22	107	-85

Vétérans D1 / Phase 1		Poule 0										623	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Champs 41	52	22	16	4	2	0	0	0	0	73	18	55
2	Chelles 41	52	22	16	4	2	0	0	0	0	57	19	38
3	Brie Est Fc 41	39	22	12	3	7	0	0	0	0	61	44	17
4	Lieusaint Foot As 41	31	22	9	4	9	0	0	0	0	47	41	6
5	Othis C.O. 41	30	22	8	6	8	0	0	0	0	36	48	-12
6	Val De France 41	30	22	8	6	8	0	0	0	0	37	42	-5
7	Bois Le Roi F.C. 41	30	22	9	3	10	0	0	0	0	38	35	3
8	Senart Moissy 42	27	22	8	4	9	1	0	0	0	57	49	8
9	Dammartin Cs 41	25	22	7	5	10	0	1	1	0	36	45	-9
10	Le Pin Villevaude 41	22	22	6	4	12	0	0	0	0	39	52	-13
11	Pays Bieres 41	17	22	4	5	13	0	0	0	0	25	69	-44
12	Val D'Europe 41	13	22	3	4	15	0	0	0	0	26	70	-44

Vétérans D2 / Phase 1		Poule A										624	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Brie Fc 41	37	18	11	4	3	0	0	0	0	42	20	22
2	Ferrieres 41	37	18	12	1	5	0	0	0	0	69	37	32
3	Fc Cosmo 41	34	18	11	1	6	0	0	0	0	55	33	22
4	Annet 41	33	18	10	3	5	0	0	0	0	36	23	13
5	Trilport Usf 41	30	18	8	6	4	0	0	0	0	43	34	9
6	Dammartin Cs 42	29	18	9	2	7	0	0	0	0	39	41	-2
7	Goellycompans/Mitry 41	21	18	5	6	7	0	0	0	0	45	44	1
8	Villenoy 41	21	18	6	4	7	1	0	0	0	40	45	-5
9	Thorigny 41	11	18	3	2	13	0	0	0	0	33	72	-39
10	Esbly 41	-3	18	0	1	17	0	4	1	0	13	66	-53

Vétérans D2 / Phase 1		Poule B										625	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Lesigny U.S.C. 41	51	18	17	0	1	0	0	0	0	69	21	48
2	Combs C.A. 42	40	18	12	4	2	0	0	0	0	44	19	25
3	Ozoir 42	36	18	11	3	4	0	0	0	0	63	30	33
4	Lognes 41	30	18	9	3	6	0	0	0	0	36	36	0
5	Pays Crecois 41	23	18	7	3	7	1	0	0	0	45	49	-4
6	Croissy 41	22	18	7	1	10	0	0	0	0	34	46	-12
7	Ent. Chevry Presles 41	18	18	5	3	10	0	0	0	0	33	49	-16
8	Pontault Ums 41	17	18	6	0	12	0	1	0	0	32	43	-11
9	Briard S.C. 41	11	18	3	2	13	0	0	0	0	21	64	-43
10	Gretz Tournan 41	8	18	2	3	13	0	1	1	0	22	42	-20

Vétérans D2 / Phase 1		Poule C										626	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Nandy F.C. 41	45	18	14	3	1	0	0	0	0	63	12	51
2	Longueville Sclnsb 41	37	18	12	2	4	0	1	1	0	53	20	33
3	Ent. Savigny Cesson 41	33	18	11	2	5	0	2	0	0	43	23	20
4	Vaux La Rochette 41	25	18	8	2	7	1	0	0	0	30	27	3
5	Bagneaux Nemours E 41	24	18	7	3	8	0	0	0	0	26	43	-17
6	Boissise Pringy Us 41	23	18	7	2	9	0	0	0	0	32	46	-14
7	Bombon 41	20	18	5	5	8	0	0	0	0	24	37	-13
8	Gatinais Val Loing 41	19	18	5	4	9	0	0	0	0	26	35	-9
9	Moret-Veneux Sab. Fc 41	14	18	4	2	12	0	0	0	0	20	49	-29
10	Dammarie Les Lys Fc 41	13	18	4	1	13	0	0	0	0	28	53	-25

Vétérans D3 / Phase 1		Poule A										627	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Coulommiers 41	43	18	14	1	3	0	0	0	0	54	25	29
2	Villeparisis 41	40	18	13	1	4	0	0	0	0	47	27	20
3	Meaux Portg 41	40	18	13	1	4	0	0	0	0	45	26	19
4	Nanteuil 41	31	18	10	1	7	0	0	0	0	42	28	14
5	Lagny Messagers 41	28	18	9	2	7	0	1	1	0	41	36	5
6	Courty 41	26	18	8	2	8	0	0	0	0	45	36	9
7	St Pathus 41	20	18	6	2	10	0	0	0	0	33	35	-2
8	Ent.May/Plessis 41	20	18	7	0	10	1	0	0	0	47	65	-18
9	Magny 41	9	18	3	0	15	0	0	0	0	28	63	-35
10	St Mard 41	3	18	2	0	14	2	1	1	0	24	65	-41

Vétérans D3 / Phase 1		Poule B										628	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Mormant F.C. 41	42	16	13	3	0	0	0	0	0	88	14	74
2	Vaires 41	32	16	9	5	2	0	0	1	0	56	14	42
3	St Thibault Fc 41	28	15	8	4	3	0	0	0	0	38	24	14
4	Pontault Port 42	22	16	7	1	8	0	0	0	0	27	30	-3
5	Val De L'Yerres 41	19	16	5	4	7	0	0	0	0	27	42	-15
6	Val De France 42	14	15	3	5	7	0	0	0	0	28	45	-17
7	Nandy F.C. 42	12	16	4	2	8	2	0	0	0	22	44	-22
8	Collegien 42	12	16	3	5	6	2	0	0	0	17	47	-30
9	Fontenay Tresigny 42	11	16	3	3	9	1	0	0	0	24	67	-43
10	Val D'Europe 42	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Vétérans D3 / Phase 1		Poule C										629	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Dammarie Les Lys Fc 42	43	18	13	4	1	0	0	0	0	69	16	53
2	Ponthierry Us 41	34	18	9	7	2	0	0	0	0	52	22	30
3	Hericy Vul. Sam. 41	31	18	9	4	5	0	0	0	0	34	25	9
4	Nangis Es 41	27	18	8	3	7	0	0	0	0	38	25	13
5	Le Mee Sports 41	26	18	8	2	8	0	0	0	0	47	48	-1
6	Ent.Ol.Loing- Port F 41	25	18	8	2	7	1	0	0	0	40	46	-6
7	Provins Mjc 41	20	18	6	4	7	1	1	1	0	33	39	-6
8	Arc En Ciel Us 41	18	18	5	3	10	0	0	0	0	21	45	-24
9	Everly 41	16	18	5	2	10	1	0	0	0	26	49	-23
10	St Germain Laval Es 41	7	18	2	3	12	1	1	1	0	24	69	-45

Vétérans D4 / Phase 1		Poule A										630	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Champs Fc 41	49	18	16	1	1	0	0	0	0	75	10	65
2	Villenoy 42	40	18	13	1	4	0	0	0	0	55	25	30
3	Jouarre 41	39	18	12	3	3	0	0	0	0	54	22	32
4	Brie Nord Es 41	29	18	9	2	7	0	0	0	0	42	42	0
5	Meaux Cs 41	27	18	9	2	6	1	1	1	0	43	42	1
6	Brie Des Morin 41	21	18	7	0	11	0	0	0	0	45	42	3
7	Annet 42	21	18	7	0	11	0	0	1	0	40	46	-6
8	Etrepilly 41	20	18	6	3	8	1	0	0	0	35	39	-4
9	Gretz Tournan 42	8	18	3	1	12	2	0	0	0	21	82	-61
10	Mouroux 41	2	18	1	1	15	1	1	1	0	22	82	-60

Vétérans D4 / Phase 1		Poule B										631	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Lesigny U.S.C. 42	43	16	14	1	1	0	0	0	0	59	14	45
2	Alliance 77 41	34	16	11	1	4	0	0	0	0	58	19	39
3	Emerainville 41	33	16	11	2	3	0	2	0	0	69	34	35
4	Reau SI 41	27	16	8	3	5	0	0	0	0	32	26	6
5	Longueville 42	25	16	8	3	4	1	1	1	0	33	30	3
6	Bucceenne As 41	14	16	4	2	10	0	0	0	0	15	53	-38
7	Pommeuse Fare 41	12	15	4	1	9	1	0	0	0	21	40	-19
8	Crisenoy Us 41	9	15	2	3	10	0	0	0	0	25	46	-21
9	Ent.Csov / Coubert 41	3	16	1	0	15	0	0	0	0	17	67	-50

Vétérans D4 / Phase 1		Poule C										632	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Servon Fc 41	22	10	7	1	2	0	0	0	0	43	17	26
2	Braytois C.S. 41	20	10	6	2	2	0	0	0	0	36	18	18
3	Bois Le Roi F.C. 42	18	10	5	3	2	0	0	0	0	28	16	12
4	Marolles As 41	11	10	3	2	5	0	0	0	0	19	30	-11
5	Boissise Pringy Us 42	7	10	2	3	4	1	1	1	0	20	25	-5
6	Misy Villeneuve 41	4	10	1	1	8	0	0	0	0	12	52	-40
7	Jouy Yvron Es 41	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Champenois Mam. Ver. 41	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Montereau 41	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Criterium 55 Ans / Phase 1		Groupe A										650	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Goellycompans/Mitry 31	26	13	8	2	3	0	0	0	0	38	26	12
2	Ent.Csd/Co Othis 31	24	14	8	0	6	0	0	0	0	54	37	17
3	Mitry Ourcq Portg 31	22	14	7	1	6	0	0	0	0	49	33	16
4	Claye Souilly S. 32	22	13	7	1	5	0	0	0	0	39	28	11
5	Moussy Neuf 31	20	14	6	2	6	0	0	0	0	22	38	-16
6	Cheminots Est Paris 31	19	13	5	4	4	0	0	0	0	33	27	6
7	Annet/St Thib/Thor 32	16	13	5	1	7	0	0	0	0	36	40	-4
8	Le Pin Villevaude 32	7	14	2	1	11	0	0	0	0	14	56	-42

Criterium 55 Ans / Phase 1		Groupe B										651	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Annet/St Thib/Thor 31	40	15	13	1	1	0	0	0	0	63	17	46
2	Bussy 31	35	16	11	2	3	0	0	0	0	61	35	26
3	Lagny Messagers F Us 31	25	16	7	4	5	0	0	0	0	39	31	8
4	Vaires 31	24	16	7	3	6	0	0	0	0	41	34	7
5	Le Pin Villevaude 31	22	16	7	1	8	0	0	0	0	37	42	-5
6	Brie Nord Et.S. 31	20	16	6	2	8	0	0	0	0	31	35	-4
7	Ent.Plaine/Claye 31	17	16	5	2	9	0	0	0	0	28	45	-17
8	Mitry Ourcq Portg 32	13	16	4	1	11	0	0	0	0	18	57	-39
9	Cheminots Est Paris 32	7	15	1	4	10	0	0	0	0	24	46	-22
10	Torcy P.V.M. Us 31	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Criterion 55 Ans / Phase 1		Groupe C										652	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Brie Des Morin F.C. 31	33	14	10	3	1	0	0	0	0	49	18	31
2	Pays Crecois Fc 31	24	14	7	3	4	0	0	0	0	33	24	9
3	Trilport Usf 31	22	13	7	2	3	1	0	0	0	33	16	17
4	Lizy 31	18	12	5	3	4	0	0	0	0	36	35	1
5	Gretz Tournan 31	17	14	4	5	5	0	0	0	0	27	27	0
6	Nanteuil 31	16	13	5	2	5	1	0	0	0	22	33	-11
7	Ferte 31	13	14	3	4	7	0	0	0	0	24	36	-12
8	Les Meldix 31	3	14	0	4	9	1	0	0	0	11	46	-35
9	Val D'Europe 31	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Criterion 55 Ans / Phase 1		Groupe D										653	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent. Savigny Cesson 32	30	14	9	3	2	0	0	0	0	54	24	30
2	Servon Fc 31	28	14	9	1	4	0	0	0	0	35	29	6
3	Gretz Tournan Sc 32	24	14	7	3	4	0	0	0	0	40	29	11
4	Bussy 32	23	14	7	2	5	0	0	0	0	45	30	15
5	Pontault Com. Ums 31	22	14	7	2	4	1	0	0	0	38	38	0
6	Ferrieres 31	19	14	6	1	7	0	0	0	0	39	34	5
7	Ent.Fontenay-Verneui 31	11	14	3	2	9	0	0	0	0	12	35	-23
8	Roissy Brie Antillai 31	1	14	0	2	11	1	0	0	0	10	54	-44
9	Lognes 31	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Criterion 55 Ans / Phase 1		Groupe E										654	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Melun Fc 31	48	17	16	0	1	0	0	0	0	65	26	39
2	Pays Bieres 31	42	17	14	0	3	0	0	0	0	60	26	34
3	Montereau 31	37	17	12	1	4	0	0	0	0	74	38	36
4	Ent.Ol.Loing- Port F 31	24	17	8	1	7	1	0	0	0	54	46	8
5	Avonnaise Us Foot 31	21	17	7	2	6	2	0	0	0	45	52	-7
6	Ent. Savigny Cesson 31	21	17	7	0	10	0	0	0	0	47	55	-8
7	Ent.Campel Cris Arc 31	18	18	6	0	12	0	0	0	0	37	61	-24
8	Boissise Pringy Us 31	17	17	5	2	10	0	0	0	0	26	43	-17
9	Lieusaint Foot As 31	14	17	4	3	10	0	1	1	0	49	63	-14
10	Hericy Vul. Sam. 31	4	16	1	1	14	0	0	0	0	31	78	-47

Vétérans +45 Ans / Phase Unique		Groupe A										633	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Mard 51	29	14	9	2	3	0	0	0	0	50	23	27
2	Claye Souilly 51	25	14	8	2	3	1	0	0	0	54	35	19
3	Mitry Ourcq Portg 51	25	14	7	4	3	0	0	0	0	40	22	18
4	Goellycompans/Mitry 51	21	14	6	3	5	0	0	0	0	36	32	4
5	Moussy Neuf 51	20	14	5	5	4	0	0	0	0	46	36	10
6	Dammartin Cs 51	20	14	5	5	4	0	0	0	0	26	20	6
7	Othis 51	15	14	5	0	9	0	0	0	0	26	48	-22
8	Courtry 51	-1	14	0	1	11	2	0	0	0	19	81	-62
9	Varredes As 51	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Vétérans +45 Ans / Phase Unique		Groupe B										634	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Claye Souilly 52	33	14	11	0	3	0	0	0	0	56	21	35
2	Vaires 51	28	14	9	1	4	0	0	0	0	29	28	1
3	Torcy P.V.M. Us 51	28	14	9	1	4	0	0	0	0	34	24	10
4	Villeparisis 51	25	14	8	1	5	0	0	0	0	29	20	9
5	Bussy 51	24	14	8	0	6	0	0	0	0	46	16	30
6	St Thibault 51	19	14	6	1	7	0	0	0	0	46	32	14
7	Nanteuil 51	5	14	2	0	11	1	0	0	0	15	54	-39
8	Ent. Les Villenoy 51	3	14	1	0	13	0	0	0	0	15	75	-60
9	Champs 51	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Vétérans +45 Ans / Phase Unique		Groupe C										635	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Pays Crecois 51	35	16	11	2	3	0	0	0	0	58	28	30
2	Ferte S/J 51	33	16	10	3	3	0	0	0	0	42	19	23
3	Ent. Colleg Croissy 51	28	16	9	1	6	0	0	0	0	47	36	11
4	Lagny Messagers 51	28	16	9	2	4	1	0	0	0	39	34	5
5	Trilport Usf 51	25	16	8	2	5	1	0	0	0	45	40	5
6	Changis 51	18	16	5	3	8	0	0	0	0	42	64	-22
7	Val D'Europe 52	17	16	6	0	9	1	0	0	0	52	44	8
8	Quincy 51	13	16	4	1	11	0	0	0	0	33	56	-23
9	Brie Des Morin 51	8	16	2	2	12	0	0	0	0	27	64	-37

Vétérans +45 Ans / Phase Unique		Groupe D										636	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent. Colleg Croissy 52	30	14	9	3	2	0	0	0	0	32	17	15
2	Le Pin Villevaude 51	26	14	8	2	4	0	0	0	0	41	12	29
3	Lognes 51	25	14	7	4	3	0	0	0	0	36	27	9
4	Ozoir 51	22	14	6	4	4	0	0	0	0	26	18	8
5	Val D'Europe 51	18	14	5	3	6	0	0	0	0	33	31	2
6	Fc Cosmo 51	16	14	4	5	4	1	0	0	0	26	25	1
7	Pontault Ums 51	15	14	4	4	5	1	0	0	0	21	29	-8
8	Ferrieres 51	1	14	0	1	13	0	0	0	0	6	62	-56

Vétérans +45 Ans / Phase Unique		Groupe E										637	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Combs C.A. 51	33	14	11	0	3	0	0	0	0	58	18	40
2	Ent. Presles Chevry 51	30	14	10	0	4	0	0	0	0	38	21	17
3	Briard S.C. 51	28	14	9	1	4	0	0	0	0	38	20	18
4	Ent. Fontenay Usmv 51	20	14	6	3	4	1	0	0	0	29	37	-8
5	Servon Fc 51	20	14	6	2	6	0	0	0	0	31	32	-1
6	Coubert Fc 51	14	14	4	2	8	0	0	0	0	24	47	-23
7	Lieusaint Foot As 51	11	14	3	2	9	0	0	0	0	27	43	-16
8	Vaux La Rochette 51	6	14	2	0	12	0	0	0	0	23	50	-27

Vétérans +45 Ans / Phase Unique		Groupe F										638	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Avonnaise Us 51	27	12	8	3	1	0	0	0	0	39	14	25
2	Bagneaux Nemours E 51	25	12	7	4	1	0	0	0	0	56	18	38
3	Fontainebleau Rc 51	22	12	7	1	4	0	0	0	0	31	19	12
4	Pays Bieres 51	22	12	6	4	2	0	0	0	0	40	17	23
5	Ent.Ol.Loing- Port F 51	17	12	5	2	5	0	0	0	0	33	23	10
6	Hericy Vul. Sam. 51	6	12	2	0	10	0	0	0	0	30	62	-32
7	Bocage Amicale Elv 51	-1	12	0	0	11	1	0	0	0	9	85	-76
8	St Germain Laval Es 51	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Vétérans +45 Ans / Phase Unique		Groupe G										639	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent. Savigny Cesson 51	40	14	14	0	0	0	2	0	0	79	10	69
2	Varennes Fc 51	27	14	9	0	5	0	0	0	0	39	33	6
3	Lesigny U.S.C. 51	24	14	8	1	4	1	0	0	0	50	30	20
4	Combs C.A. 52	22	14	7	2	4	1	0	0	0	44	36	8
5	Ent.Campel Cris Arc 51	15	14	4	3	7	0	0	0	0	35	55	-20
6	C.P.S.P 51	13	14	4	1	9	0	0	0	0	35	45	-10
7	Ent. Everly /Bray 51	10	14	3	1	10	0	0	0	0	20	57	-37
8	Boissise Pringy Us 51	9	14	3	0	11	0	0	0	0	25	61	-36
9	Montereau 51	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D1 Feminines / Phase		Poule 0										670	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Mitry Mory Football 1	62	24	20	2	2	0	0	0	0	128	20	108
2	Roissy En Brie U.S. 1	59	24	19	3	2	0	1	1	0	76	14	62
3	Pontault Com. Ums 1	57	24	18	3	3	0	0	0	0	61	16	45
4	Senart Moissy 1	55	24	18	3	3	0	2	0	0	71	15	56
5	Fc Varennes 1	42	24	14	1	8	1	0	0	0	49	32	17
6	Quincy Voisins Fc Us 1	41	24	13	3	8	0	1	1	0	53	35	18
7	Mormant F.C. 1	35	24	11	2	11	0	0	0	0	55	53	2
8	Boissise Pringy Us 1	19	24	6	2	15	1	0	0	0	51	90	-39
9	Vaux Rochette 2	15	24	6	1	15	2	2	2	0	27	62	-35
10	Trilport Usf 1	13	24	5	0	17	2	0	0	0	40	118	-78
11	St Pathus Oissery Es 1	12	24	4	1	19	0	1	1	0	29	89	-60
12	U.S Tpvmmf 1	9	24	4	1	17	2	2	2	0	32	81	-49
13	Melun Fc 1	FG	24	7	0	13	4	0	0	0	39	86	-47
14	Champs S/Marne Foot 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Gretz Tournan Sc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D1 / Phase 1		Poule 0										594	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Meaux Academy Cs 1	47	20	15	2	3	0	0	0	0	76	16	60
2	Cesson Vsd Es 1	42	20	13	3	4	0	0	0	0	60	28	32
3	Briard S.C. 1	42	20	13	3	4	0	0	0	0	52	20	32
4	Savigny Fc 1	40	20	13	2	5	0	1	1	0	51	23	28
5	Gretz Tournan 1	30	20	9	3	8	0	0	0	0	37	31	6
6	Ozoir 1	27	20	7	6	7	0	0	0	0	25	29	-4
7	Bussy 1	24	20	7	3	10	0	0	0	0	47	38	9
8	Gatinais Val Loing 1	19	20	6	2	12	0	1	1	0	33	45	-12
9	Dammarie Fc 1	19	20	7	0	13	0	2	2	0	33	43	-10
10	Combs C.A. 1	17	20	4	5	11	0	0	0	0	31	58	-27
11	Champs 1	0	20	0	1	18	1	0	0	0	10	124	-114
12	St Pathus 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D2 / Phase 1		Poule A										595	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Claye Souilly 22	48	18	16	0	2	0	0	0	0	88	36	52
2	Meaux Academy Cs 22	42	18	14	0	4	0	0	0	0	83	25	58
3	Trilport Usf 1	36	18	12	0	6	0	0	0	0	59	27	32
4	Chelles 1	35	18	11	2	5	0	0	0	0	60	37	23
5	Val D'Europe 1	33	18	11	0	7	0	0	0	0	51	35	16
6	Villeparisis 1	24	18	8	1	8	1	0	0	0	46	53	-7
7	Nanteuil 1	23	18	7	2	9	0	0	0	0	43	34	9
8	Thorigny 1	10	18	2	4	12	0	0	0	0	30	91	-61
9	Courtry 1	2	18	1	1	14	2	0	0	0	20	98	-78
10	Dammartin Cs 1	FG	18	2	2	11	3	1	1	0	21	65	-44

U18 D2 / Phase 1		Poule B										596	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Thibault Fc 1	39	17	12	3	2	0	0	0	0	70	32	38
2	Torcy Val Maubuee 23	35	18	11	3	3	1	0	0	0	66	38	28
3	Ent.Roissy-Lesigny 22	33	18	11	1	5	1	0	0	0	60	30	30
4	Quincy 1	29	18	9	2	7	0	0	0	0	60	32	28
5	Longueville 1	26	18	8	2	8	0	0	0	0	61	41	20
6	Val De France 1	26	18	8	2	8	0	0	0	0	61	59	2
7	Vaires 1	26	18	8	3	6	1	0	0	0	63	43	20
8	Pays Crecois 1	25	18	8	3	5	2	0	0	0	46	52	-6
9	Bussy 22	10	17	4	0	13	0	2	1	0	70	73	-3
10	Lognes 1	-1	18	0	1	15	2	0	0	0	16	173	-157

U18 D2 / Phase 1		Poule C										597	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fontainebleau Rc 22	44	18	14	2	2	0	0	0	0	78	27	51
2	Dammarie City 1	44	18	14	2	2	0	0	0	0	72	27	45
3	Pontault Ums 1	39	18	13	1	4	0	1	1	0	64	35	29
4	Avon Us 1	31	18	9	5	3	1	0	0	0	65	41	24
5	Bagneaux Nemours E 1	29	18	9	2	7	0	0	0	0	58	51	7
6	Vaux Rochette Fc 1	20	18	6	2	10	0	0	0	0	38	48	-10
7	Ent. Servon/Chevry 1	19	18	6	1	11	0	0	0	0	53	59	-6
8	Nandy F.C. 1	12	18	3	5	9	1	1	1	0	40	51	-11
9	Montereau 22	10	18	2	4	12	0	0	0	0	26	50	-24
10	Le Mee Sp. Sect Foot 22	4	18	2	0	14	2	0	0	0	24	129	-105

U18 D3 / Phase 1		Poule A										601	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ferrieres 1	44	18	15	0	3	0	1	1	0	94	32	62
2	Champs Fc 21	42	18	14	1	3	0	1	0	0	85	31	54
3	Lagny Messagers F Us 21	37	18	12	2	4	0	1	1	0	56	30	26
4	Pontault Port 1	26	18	8	2	8	0	0	0	0	54	55	-1
5	Pin Villevaude As Le 21	26	18	8	3	6	1	0	0	0	47	27	20
6	Ent.Plaine/Claye 3	25	18	8	1	9	0	0	0	0	60	43	17
7	Changis 1	21	18	6	3	9	0	0	0	0	48	61	-13
8	Chelles As 22	19	18	6	3	9	0	2	0	0	58	72	-14
9	Coulommiers Brie F 21	13	18	4	2	11	1	0	0	0	39	92	-53
10	Magny 1	0	18	0	1	16	1	0	0	0	19	117	-98
11	Villenoy 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Cs Courtry Academie 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Esbly 21	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	F.C. Cosmo 77 21	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D3 / Phase 1		Poule B										602	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Mormant F.C. 1	34	14	11	1	2	0	0	0	0	101	30	71
2	Ponthierry Us 1	27	14	8	3	3	0	0	0	0	61	31	30
3	Olympique Du Loing 1	24	14	7	3	4	0	0	0	0	36	28	8
4	Coulommiers Brie F 22	21	14	7	3	4	0	3	3	0	49	21	28
5	Lieusaint Foot As 1	19	14	6	1	7	0	0	0	0	63	35	28
6	Bois Le Roi F.C. 1	18	14	6	0	8	0	0	0	0	37	50	-13
7	Usbpo Pays Bieres 1	12	14	4	1	8	1	0	0	0	20	59	-39
8	Val De L'Yerres 1	-2	14	0	0	13	1	1	1	0	7	120	-113
9	Fc Guignes 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Jouy Yvron Es 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D1 / Phase 1		Poule 0										593	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vaires 21	56	22	18	2	2	0	0	0	0	97	31	66
2	Savigny Fc 21	45	22	13	6	3	0	0	0	0	56	28	28
3	Melun Fc 22	43	22	13	4	5	0	0	0	0	83	44	39
4	Le Mee Sp. Sect Foot 21	41	22	13	3	6	0	1	1	0	71	60	11
5	Champs 21	40	22	12	4	6	0	0	0	0	56	40	16
6	Senart Moissy 22	23	22	7	2	13	0	0	0	0	37	42	-5
7	Pontault Ums 21	23	22	7	2	13	0	0	0	0	38	67	-29
8	Ozoir 21	22	22	7	1	14	0	0	0	0	46	76	-30
9	Cesson Vsd Es 21	21	22	6	3	13	0	0	0	0	47	65	-18
10	Montereau 21	21	22	6	3	13	0	0	0	0	34	54	-20
11	Mitry Mory 21	16	22	5	4	13	0	3	1	0	30	52	-22
12	Longueville 21	15	22	6	2	14	0	5	3	0	37	73	-36

U16 D2 / Phase 1		Poule A										598	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Chelles 21	48	18	16	0	2	0	0	0	0	63	8	55
2	Villeparisis 21	48	18	16	0	2	0	0	0	0	97	16	81
3	Claye Souilly 22	48	18	16	0	2	0	0	0	0	82	14	68
4	Trilport Usf 21	30	18	10	0	8	0	0	0	0	54	39	15
5	Meaux Academy Cs 22	30	18	10	0	8	0	0	0	0	79	34	45
6	Vaires 22	22	18	7	1	10	0	0	0	0	49	59	-10
7	Quincy 21	18	18	6	0	12	0	0	0	0	33	43	-10
8	Val D'Europe 21	14	18	4	2	12	0	0	0	0	30	37	-7
9	Pays Crecois 21	8	18	3	1	12	2	0	0	0	24	113	-89
10	Changis 21	FG	18	0	0	15	3	1	1	0	8	156	-148

U16 D2 / Phase 1		Poule B										599	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Val De France 21	43	18	14	1	3	0	0	0	0	68	20	48
2	Bussy 22	40	18	12	4	2	0	0	0	0	64	18	46
3	Gretz Tournan 21	39	18	12	3	3	0	0	0	0	57	22	35
4	Ent.Roissy-Lesigny 22	32	18	10	2	6	0	0	0	0	51	29	22
5	Melun Fc 23	25	18	7	4	7	0	0	0	0	47	46	1
6	Torcy Val Maubuee 24	20	18	6	2	10	0	0	0	0	34	45	-11
7	Briard S.C. 22	18	18	5	4	9	0	1	1	0	36	60	-24
8	Nangis Es 21	18	18	5	3	10	0	0	0	0	26	48	-22
9	Champs 22	16	18	5	2	11	0	1	1	0	26	55	-29
10	Lognes 21	4	18	1	1	16	0	0	0	0	19	85	-66

U16 D2 / Phase 1		Poule C										600	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Moret-Veneux Sab. Fc 21	46	18	15	1	2	0	0	0	0	67	18	49
2	Avon Us 21	46	18	15	1	2	0	0	0	0	65	14	51
3	Vaux Rochette Fc 21	32	18	10	2	6	0	0	0	0	84	42	42
4	Lieusaint Foot As 21	29	18	9	2	7	0	0	0	0	47	39	8
5	Dammarie Fc 21	27	18	9	1	8	0	1	1	0	40	33	7
6	Fontainebleau Rc 22	22	18	7	1	10	0	0	0	0	37	59	-22
7	Bray 21	22	18	7	1	10	0	0	0	0	42	68	-26
8	Montereau 22	20	18	6	2	10	0	0	0	0	43	46	-3
9	Combs C.A. 21	18	18	6	1	11	0	1	1	0	46	60	-14
10	Bagneaux Nem. E. 21	-3	18	0	0	16	2	1	1	0	16	108	-92

U16 D3 / Phase 1		Poule A										604	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Brie Fc 21	55	22	18	1	3	0	0	0	0	129	37	92
2	St Pathus 21	50	22	16	2	4	0	0	0	0	121	30	91
3	Othis C.O. 21	49	22	16	1	5	0	0	0	0	111	34	77
4	Mitry Goellycompans 23	48	22	15	3	4	0	0	0	0	101	30	71
5	Chelles 22	40	22	13	2	6	1	0	0	0	95	37	58
6	Villeparisis 22	39	22	13	2	7	0	2	2	0	116	42	74
7	Cs Courtry Academie 21	27	22	7	6	9	0	0	0	0	77	58	19
8	Pin Villevaude As Le 21	25	22	8	1	13	0	0	0	0	60	80	-20
9	Ent.Plaine/Claye 21	21	22	5	6	11	0	0	0	0	56	66	-10
10	Trilport Usf 22	16	22	6	0	15	1	1	1	0	62	99	-37
11	St Mard 21	7	22	3	0	17	2	0	0	0	35	139	-104
12	Villenoy 21	-1	22	0	0	21	1	0	0	0	4	315	-311
13	Val De France 23	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D3 / Phase 1		Poule B									605		
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Dammartin 22	52	20	17	1	2	0	0	0	0	140	25	115
2	Ferte S/J 21	51	20	17	0	3	0	0	0	0	108	21	87
3	Meaux Cs Academy 23	51	20	17	0	3	0	0	0	0	168	26	142
4	Magny 21	44	20	14	2	4	0	0	0	0	128	35	93
5	Lagny Messagers 21	36	20	12	1	6	1	0	0	0	119	59	60
6	St Thibault Fc 21	29	20	10	0	9	1	0	0	0	95	98	-3
7	A.S.R 21	10	20	4	0	14	2	0	0	0	22	158	-136
8	Mitry Goellycompans 22	7	20	4	0	15	1	4	1	0	31	92	-61
9	Afpo 21	6	20	2	0	18	0	0	1	0	26	174	-148
10	Brie Est Fc 21	FG	20	7	0	9	4	0	0	0	66	93	-27
11	Coulommiers Brie F 21	FG	20	4	0	12	4	0	0	0	23	150	-127
12	Mouroux Cs 21	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	Champs 23	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D3 / Phase 1		Poule C									606		
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Breuilloise 21	55	22	17	4	1	0	0	0	0	103	16	87
2	Val De France 22	52	22	17	1	4	0	0	0	0	103	41	62
3	Dammartin Cs 21	45	22	15	2	4	1	1	1	0	134	28	106
4	Vaires Ent. Et C. Us 23	42	22	13	4	5	0	1	1	0	91	35	56
5	Claye Souilly 23	42	22	13	4	4	1	0	0	0	110	45	65
6	Collegien As 21	39	22	12	3	7	0	0	0	0	93	49	44
7	Thorigny 21	25	22	8	1	13	0	0	0	0	72	94	-22
8	Pontault Ums 22	24	22	8	1	13	0	1	1	0	67	67	0
9	Courty 21	22	22	7	1	14	0	0	0	0	53	116	-63
10	Nanteuil 21	14	22	4	2	16	0	0	0	0	51	124	-73
11	Fc Cosmo 21	-1	22	0	1	19	2	0	0	0	23	222	-199
12	Esbly 21	FG	22	5	0	14	3	0	0	0	45	108	-63

U16 D3 / Phase 1		Poule D									607		
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Pommeuse Faremoutier 21	58	22	19	1	2	0	0	0	0	150	22	128
2	Pontault Port 21	51	22	16	3	3	0	0	0	0	114	34	80
3	Mormant F.C. 21	50	22	16	2	4	0	0	0	0	137	32	105
4	Ent. Servon/Chevry 21	49	22	16	2	4	0	1	1	0	105	48	57
5	Val D'Europe 22	39	22	13	0	9	0	0	0	0	87	70	17
6	Gretz Tournan 22	27	22	10	0	10	2	1	1	0	57	55	2
7	Ozoir 22	25	22	8	1	13	0	0	0	0	75	118	-43
8	Bussy 23	22	21	7	2	11	1	0	1	0	65	88	-23
9	Emerainville 21	17	21	6	1	12	2	0	2	0	57	88	-31
10	Ferrieres 21	12	22	5	0	15	2	1	1	0	32	84	-52
11	Savigny Fc 23	10	22	4	0	17	1	1	1	0	50	136	-86
12	Fontenay Tresigny 21	9	22	3	0	19	0	0	0	0	52	206	-154
13	Jouy Yvron Es 21	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Gatinais Val Loing 22	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D3 / Phase 1		Poule E									608		
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Olympique Du Loing 21	51	20	16	3	1	0	0	0	0	99	20	79
2	Ponthierry Us 21	51	20	17	0	3	0	0	0	0	92	19	73
3	Senart Moissy 23	48	20	15	3	2	0	0	0	0	83	29	54
4	Avon 22	35	20	11	2	7	0	0	0	0	50	35	15
5	Le Mee Sp. Sect Foot 22	35	20	12	0	7	1	0	0	0	58	40	18
6	Ent. Espb Usbpo 21	25	20	7	5	7	1	0	0	0	41	59	-18
7	Nandy F.C. 21	21	20	6	3	11	0	0	0	0	46	49	-3
8	Chatelet En Brie Us 21	16	20	5	1	14	0	0	0	0	29	64	-35
9	Lieusaint Foot As 22	15	20	5	2	12	1	1	1	0	30	74	-44
10	Moret-Veneux Sab. Fc 22	13	20	4	1	15	0	0	0	0	28	92	-64
11	Fc Guignes 21	3	20	1	2	15	2	0	0	0	15	90	-75
12	Hericy Vul. Sam. 21	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D3 / Phase 1		Poule F										609	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Savigny Fc 22	58	22	19	1	2	0	0	0	0	123	20	103
2	Cesson Vsd Es 22	53	22	17	2	3	0	0	0	0	126	32	94
3	Gatinais Val Loing 21	48	22	15	3	4	0	0	0	0	94	28	66
4	Presles 21	46	22	15	1	6	0	0	0	0	86	52	34
5	Olympique Du Loing 22	35	22	12	2	6	2	1	1	0	80	49	31
6	C.P.S.P 21	28	22	9	1	12	0	0	0	0	74	72	2
7	Combs C.A. 22	26	22	9	2	9	2	1	1	0	46	69	-23
8	Ponthierry Us 22	22	22	7	3	10	2	0	0	0	63	95	-32
9	Dammarie Fc 22	21	22	7	1	14	0	1	1	0	40	78	-38
10	Fc Varennes 21	19	22	7	0	13	2	0	1	0	63	64	-1
11	Nandy F.C. 22	18	22	5	3	14	0	0	0	0	47	121	-74
12	Champenois Mv 21	-1	22	0	1	19	2	0	0	0	18	180	-162
13	Bagneaux Nemours E 22	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D1 / Phase 1		Poule 0										610	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Val D'Europe 21	58	22	19	1	2	0	0	0	0	116	24	92
2	Melun Fc 22	58	22	19	1	2	0	0	0	0	67	19	48
3	Roissy Us 21	41	22	13	2	7	0	0	0	0	55	24	31
4	Gretz Tournan 21	34	22	10	4	8	0	0	0	0	65	68	-3
5	Pontault Ums 21	31	22	9	5	8	0	1	1	0	43	41	2
6	Savigny Fc 21	28	22	9	2	11	0	1	1	0	35	45	-10
7	Villeparisis 21	27	22	8	3	11	0	0	0	0	31	53	-22
8	Cesson Vsd Es 21	26	22	8	2	12	0	0	0	0	29	34	-5
9	Mitry Mory 21	24	22	7	4	11	0	1	1	0	37	56	-19
10	Champs 22	22	22	7	2	13	0	1	1	0	40	71	-31
11	Briard S.C. 21	17	22	5	2	15	0	0	0	0	32	53	-21
12	Lieusaint Foot As 21	12	22	4	0	18	0	0	0	0	23	85	-62

U14 D2 / Phase 1		Poule A										611	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Meaux Academy Cs 22	46	18	15	1	2	0	0	0	0	92	19	73
2	Dammartin Cs 21	35	18	11	3	4	0	1	1	0	58	34	24
3	Vaires 22	34	18	11	1	6	0	0	0	0	65	34	31
4	Claye Souilly 22	27	18	8	3	7	0	0	0	0	48	33	15
5	Chelles 21	23	18	7	3	7	1	0	0	0	40	41	-1
6	Trilport Usf 21	21	18	6	3	9	0	0	0	0	40	41	-1
7	St Pathus 21	21	18	6	4	8	0	1	1	0	33	42	-9
8	Courtry 21	19	18	6	2	9	1	0	0	0	40	54	-14
9	St Mard 21	18	18	5	3	10	0	0	0	0	29	68	-39
10	Ent.Vff/Lagny 21	10	18	3	1	14	0	0	0	0	21	100	-79

U14 D2 / Phase 1		Poule B										612	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Torcy Pvm 23	49	18	16	1	1	0	0	0	0	102	24	78
2	Ozoir 21	44	18	14	2	2	0	0	0	0	82	29	53
3	Quincy 21	40	18	12	4	2	0	0	0	0	51	20	31
4	Fontainebleau Rc 22	27	18	9	1	7	1	0	0	0	60	51	9
5	Bussy 22	26	18	8	3	7	0	1	1	0	48	43	5
6	Lognes 21	20	18	6	2	10	0	0	0	0	38	66	-28
7	Mormant F.C. 21	19	18	6	1	11	0	0	0	0	44	56	-12
8	Pays Crecois 21	14	18	5	0	12	1	0	0	0	52	70	-18
9	Ponthierry Us 21	10	18	3	1	14	0	0	0	0	44	97	-53
10	Combs C.A. 21	9	18	3	1	13	1	0	0	0	22	87	-65

U14 D2 / Phase 1		Poule C										613	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Le Mee Sp. Sect Foot 21	49	18	16	1	1	0	0	0	0	83	15	68
2	Vaux Rochette Fc 21	36	18	12	0	6	0	0	0	0	62	39	23
3	Moret-Veneux Sab. Fc 21	35	18	11	2	5	0	0	0	0	56	25	31
4	Savigny Fc 22	29	18	10	1	7	0	2	3	0	46	40	6
5	Avon Us 21	28	18	8	4	6	0	0	0	0	39	35	4
6	Longueville 21	21	18	6	3	9	0	0	0	0	27	50	-23
7	Montereau 22	20	18	7	0	10	1	0	0	0	51	68	-17
8	Bagneaux Nem. E. 21	18	18	5	3	10	0	0	0	0	34	44	-10
9	Cesson Vsd Es 22	14	18	4	2	12	0	0	0	0	22	68	-46
10	Nandy F.C. 21	9	18	3	0	15	0	0	0	0	33	69	-36

U14 D3 / Phase 1		Poule A										614	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Meaux Academy Cs 23	48	18	16	0	2	0	0	0	0	112	23	89
2	Othis C.O. 21	38	18	12	2	4	0	0	0	0	93	33	60
3	Pontault Ums 22	37	18	12	2	4	0	1	1	0	81	27	54
4	Mitry Goellycompans 22	34	18	11	1	6	0	0	0	0	56	34	22
5	Thorigny 21	32	18	10	2	6	0	0	0	0	52	24	28
6	Brie Fc 21	28	18	9	1	8	0	0	0	0	72	71	1
7	Magny 21	18	18	6	1	10	1	0	0	0	48	53	-5
8	Villeparisis 22	16	18	5	1	12	0	0	0	0	43	49	-6
9	Pin Villevaude As Le 21	12	18	4	0	14	0	0	0	0	30	86	-56
10	Ent.Vff/Lagny 22	-2	18	0	0	16	2	0	0	0	11	198	-187

U14 D3 / Phase 1		Poule B										615	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent.Roissy-Lesigny 22	40	18	13	1	4	0	0	0	0	69	23	46
2	Val D'Europe 22	39	18	13	0	5	0	0	0	0	76	20	56
3	St Thibault Fc 21	39	18	12	3	3	0	0	0	0	57	24	33
4	Bussy 23	30	18	10	2	5	1	1	1	0	50	52	-2
5	Brie Est Fc 21	26	18	8	3	6	1	0	0	0	64	54	10
6	Pontault Port 21	23	18	7	2	9	0	0	0	0	46	44	2
7	Champs 23	20	18	7	1	9	1	1	2	0	42	55	-13
8	Ozoir 22	19	18	6	1	11	0	0	0	0	34	67	-33
9	Emerainville 21	14	18	5	1	10	2	0	0	0	26	63	-37
10	Pommeuse Fare 21	FG	18	2	0	12	4	0	0	0	15	77	-62

U14 D3 / Phase 1		Poule C										616	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent. Espb Usbpo 21	51	18	17	0	1	0	0	0	0	128	25	103
2	Olympique Du Loing 21	48	18	16	0	2	0	0	0	0	110	17	93
3	Gatinais Val Loing 21	42	18	14	0	4	0	0	0	0	109	33	76
4	Melun Fc 23	36	18	12	0	6	0	0	0	0	99	32	67
5	Briard S.C. 22	28	18	9	1	8	0	0	0	0	65	57	8
6	Bray 21	25	18	8	1	9	0	0	0	0	44	44	0
7	Fc Guignes 21	21	18	7	0	11	0	0	0	0	47	76	-29
8	Nangis Es 21	10	18	4	0	12	2	0	0	0	50	101	-51
9	Avon Us 22	6	18	2	0	16	0	0	0	0	13	147	-134
10	Lieusaint Foot As 22	-2	18	0	0	17	1	1	1	0	14	147	-133

U14 D4 / Phase 1		Poule A										617	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Quincy 22	37	14	12	1	1	0	0	0	0	80	10	70
2	St Pathus 22	30	14	10	0	4	0	0	0	0	67	26	41
3	Magny 22	27	14	9	1	3	1	0	0	0	57	30	27
4	Annet 21	19	13	6	2	4	1	0	1	0	49	34	15
5	Vaires 23	17	14	5	2	7	0	0	0	0	44	65	-21
6	Chelles 22	13	14	5	0	8	1	1	1	0	44	65	-21
7	Plaine France/Claye 21	7	14	3	0	9	2	0	0	0	40	51	-11
8	A.S.R 21	5	13	2	0	10	1	0	0	0	20	115	-95
9	Brie Nord Et.S. 21	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Cs Courtry Academie 21	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Villenoy 21	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Moussy Neuf Es 21	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Trilport Usf 22	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 / Phase 1		Poule B										618	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Esbly 21	51	18	17	0	1	0	0	0	0	121	23	98
2	Nanteuil 21	48	18	16	0	2	0	0	0	0	97	16	81
3	Changis 21	40	18	14	0	3	1	1	1	0	118	19	99
4	Val D'Europe 23	35	18	11	2	5	0	0	0	0	64	33	31
5	Coulommiers 21	26	18	8	2	8	0	0	0	0	43	28	15
6	Pays Crecois Fc 22	25	18	8	2	7	1	0	0	0	67	55	12
7	Claye Souilly 23	14	18	4	2	12	0	0	0	0	39	84	-45
8	Bucceenne As 21	12	18	4	0	14	0	0	0	0	42	122	-80
9	Ferte S/J 21	8	18	3	0	14	1	0	0	0	25	103	-78
10	Afpo 21	0	18	1	0	15	2	1	1	0	13	146	-133
11	Dammartin 22	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Mitry Goellycompans 23	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 / Phase 1		Poule C										619	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Senart Moissy 23	54	20	18	0	2	0	0	0	0	119	22	97
2	Torcy P.V.M. 24	52	20	17	1	2	0	0	0	0	143	24	119
3	Val De L'Yerres 21	43	20	14	1	5	0	0	0	0	57	28	29
4	Pontault Ums 23	41	20	14	0	6	0	1	1	0	102	25	77
5	Gretz Tournan 22	40	20	13	2	5	0	1	1	0	81	47	34
6	Fontenay Tresigny 21	19	20	7	0	11	2	0	0	0	50	90	-40
7	St Thibault Fc 22	18	20	5	3	12	0	0	0	0	23	85	-62
8	Combs C.A. 22	16	20	5	3	11	1	1	1	0	31	83	-52
9	Nandy F.C. 22	14	20	4	2	14	0	0	0	0	41	94	-53
10	Noisiel Foot Academ 21	7	20	3	2	14	1	3	3	0	24	77	-53
11	Ent.Chevry/Servon 21	7	20	2	2	15	1	0	0	0	33	129	-96

U14 D4 / Phase 1		Poule D										620	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Hericy Vul. Sam. 21	43	18	14	1	3	0	0	0	0	73	19	54
2	Le Mee Sp. Sect Foot 22	42	18	14	0	4	0	0	0	0	74	30	44
3	Ent. Servon/Chevry 21	36	18	12	0	6	0	0	0	0	82	35	47
4	C.P.S.P 22	35	18	11	3	4	0	1	1	0	81	27	54
5	Vaux La Rochette 22	31	18	10	2	6	0	1	1	0	46	41	5
6	Fc Varennes 21	26	18	7	5	6	0	0	0	0	43	31	12
7	Bois Le Roi F.C. 21	18	18	6	0	12	0	0	0	0	38	70	-32
8	Chatelet En Brie Us 21	14	18	5	0	12	1	0	0	0	20	82	-62
9	Dammarie Les Lys Fc 22	10	18	2	4	12	0	0	0	0	29	84	-55
10	Usbpo Pays Bieres 21	3	18	0	3	15	0	0	0	0	21	88	-67

Futsal D1 / Phase 1		Poule 0										649	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Roissy Brie Futsal 2	35	14	12	0	1	1	0	0	0	82	45	37
2	L E M 1	31	14	10	1	3	0	0	0	0	101	60	41
3	Lieusaint Foot As 1	22	14	7	1	6	0	0	0	0	77	63	14
4	Villeparisis 1	22	14	7	1	6	0	0	0	0	66	62	4
5	Et.Futsal.C. Melun 2	20	14	7	0	7	0	1	0	0	73	63	10
6	Champs A. Futsal C. 2	20	14	7	0	7	0	1	0	0	54	62	-8
7	Chessy Academy 1	6	14	1	3	10	0	0	0	0	31	79	-48
8	Alliance 77 1	5	14	1	2	11	0	0	0	0	36	86	-50
9	Savigny Le Temple Fc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Noisiel Fa 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D2 / Phase 1		Poule 0										656	
Classement officiel au 30/06/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Bs Academy 1	39	14	13	0	1	0	0	0	0	88	36	52
2	Val D'Europe Fc 1	33	14	11	0	3	0	0	0	0	104	54	50
3	Sengol 77 3	24	14	8	0	6	0	0	0	0	83	61	22
4	Espoirs Melunais 2	23	14	8	0	6	0	1	1	0	83	76	7
5	Cs Courtry Academie 1	21	14	7	0	7	0	0	0	0	69	62	7
6	Bs Academy 2	9	14	3	0	11	0	0	0	0	60	109	-49
7	Asl Faremoutiers 1	4	14	2	0	10	2	0	0	0	39	95	-56
8	Avon Futsal 2	FG	14	3	0	7	4	1	0	0	41	74	-33
9	Grande Paroisse Us 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Ponthierry Futsal 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0